



# LES CONDITIONS DE VIE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP DANS LE NORD-PAS-DE-CALAIS



## RAPPORT D'ÉTUDE

Insee - Nord-Pas-de-Calais

Mai 2011

# Sommaire

Synthèse.....	2
Chapitre 1 : Les conditions de vie des personnes de moins de 25 ans en situation de handicap.....	8
Chapitre 2 : Les conditions de vie des personnes de 25 à 59 ans en situation de handicap.....	23
Chapitre 3 : Les conditions de vie des personnes de 60 ans et plus en situation de handicap.....	34
Pour en savoir plus.....	46

Directeur de la publication :  
Daniel Huart

Auteurs :  
Sarah Baumgarten, Paule Laidebeur (Conseil Général du Nord)  
Nathalie Betremieux, Jérôme Fabre, Thomas Vacher (Insee Nord-Pas-de-Calais)

Autres contributeurs :  
Marion Lefebvre (Conseil Général du Nord)  
Véronique Sellez (Conseil Général du Pas-de-Calais)

Rédacteur en chef :  
Jean-Luc Gheluwe

# Synthèse

Le handicap prend des formes très diverses. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), il a pour origine une déficience, c'est-à-dire des altérations corporelles ou un dysfonctionnement des diverses parties du corps ou du cerveau. Cependant toute déficience n'induit pas une situation de handicap : nombre d'entre elles sont peu pénalisantes ou peuvent être corrigées, par exemple une myopie. Quand les déficiences sont cumulées chez une même personne ou quand leur sévérité est plus élevée, elles peuvent engendrer des restrictions d'activité. Pourtant, une même déficience, du même niveau de sévérité peut avoir des conséquences individuelles très diverses en fonction du contexte social et environnemental dans lequel elle est vécue. De ce fait, la loi du 11 février 2005 met l'accent sur l'importance de facteurs socioculturels dans l'impact individuel de la présence de déficience. Est ainsi défini comme handicap "toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou trouble de santé invalidant".

## Le handicap peut être ressenti, reconnu, identifié

La complexité à définir le handicap se répercute sur sa mesure statistique. L'enquête handicap santé auprès des personnes vivant à domicile -donc hors institution - menée au niveau national par l'Insee et la Drees apporte des informations sur les différentes composantes du handicap avancées par l'OMS et la loi de février 2005 : elle fournit la liste des déficiences, mais également décrit l'environnement économique, familial, social dans lequel vivent les enquêtés. A partir de ces éléments, sera alors considérée en situation de handicap une personne répondant à au moins une des trois approches suivantes :

- Une personne au handicap reconnu a déclaré une ou des reconnaissances administratives au travers d'allocations pour personnes handicapées, de pensions d'invalidité, rentes d'incapacité ou d'une reconnaissance de la part de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ;
- Une personne au handicap identifié a déclaré une impossibilité totale à effectuer au moins une tâche courante (voir, parler, marcher, se souvenir...) ou recevoir une aide d'un tiers en raison de son handicap, un aménagement spécial de son logement ou l'utilisation d'une prothèse, d'un appareillage ou d'une autre aide technique ;
- Une personne au handicap ressenti a déclaré considérer avoir un handicap.

### Encadré 1 : L'enquête Handicap-Santé et son intérêt des départements

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a rénové l'approche et l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Dans une approche globale, elle envisage la personne handicapée sous l'angle du citoyen et non uniquement sous celui de l'utilisateur de services médico-sociaux. La vie quotidienne des personnes handicapées doit alors être interrogée pour envisager des politiques publiques adaptées.

Cette loi institue dans chaque département une Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), groupement d'intérêt public placé sous la tutelle administrative et financière du Conseil Général. La MDPH, guichet unique au service du public, vient remplacer l'ancien dispositif géré par l'État : Commission départementale de l'éducation spéciale (CDES), Commission technique d'orientation et de reclassement professionnel (COTOREP).

Les départements, acteurs clé des politiques sociales, pilotent l'élaboration et la mise en œuvre des schémas départementaux d'organisation sociale et médico-sociale. Or, dans le domaine du handicap, les acteurs locaux disposent de peu de données globales sur la population concernée, chaque institution ne connaissant généralement que ses propres usagers.

C'est pourquoi l'un des axes forts des deux schémas départementaux du Nord comme du Pas-de-Calais, approuvés par l'ensemble de leurs partenaires institutionnels et associatifs, porte sur la connaissance des besoins et des attentes des personnes en situation de handicap. Les départements ont donc jugé opportun de financer des extensions départementales de l'enquête Handicap-Santé

volet ménages. Cette enquête, menée au niveau national par l'Insee et la Drees, a pour objectif d'améliorer la connaissance des populations en situation de handicap, d'incapacité ou de déficience. Elle est réalisée auprès des personnes vivant à domicile et permet de disposer de données sur la santé, les conditions de vie et de logement, l'insertion sociale, scolaire et professionnelle. Elle donne des éléments pour mieux cerner et comprendre les besoins et attentes des personnes concernées, au regard, en particulier, des aides dont elles peuvent bénéficier. Elle constitue donc une base de données essentielle sur laquelle appuyer les réflexions à mener dans le cadre des schémas départementaux.

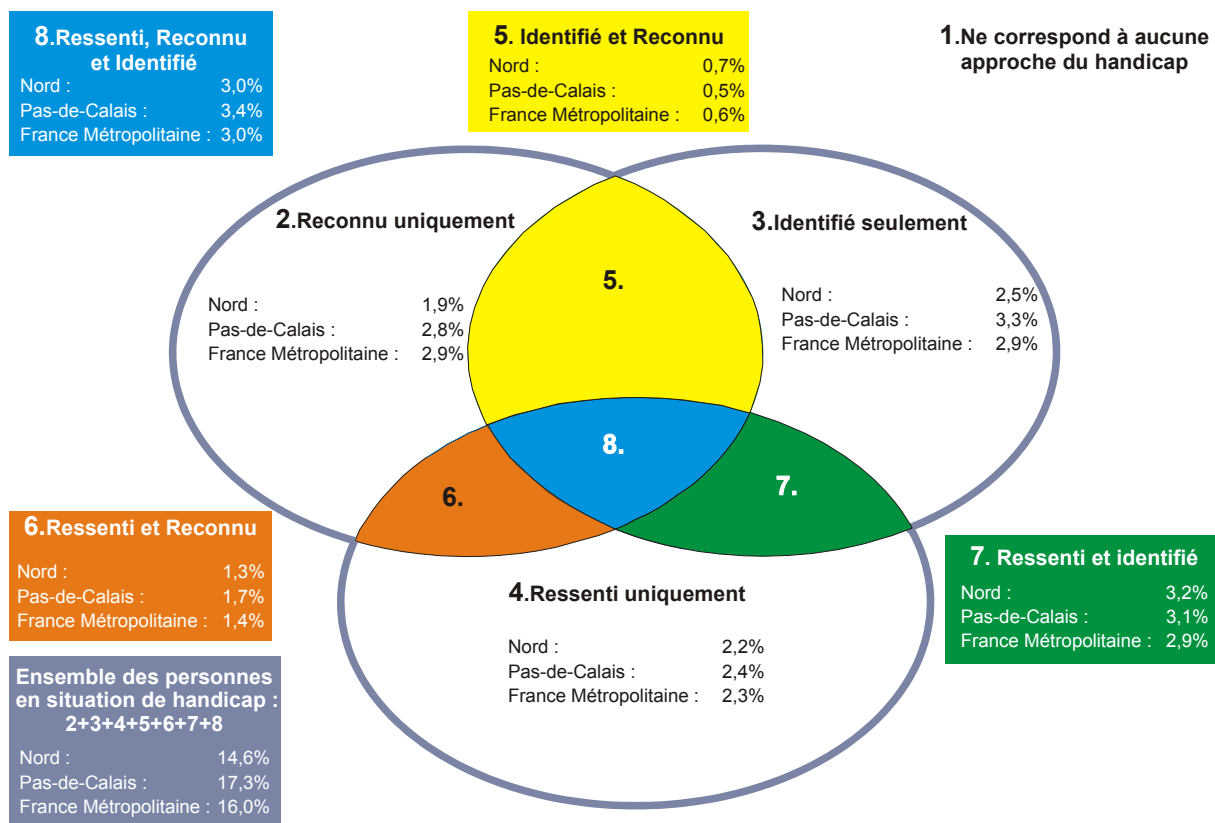
L'exploitation de cette enquête handicap - santé se heurte à plusieurs limites. En premier lieu, son caractère déclaratif peut conduire à des divergences avec des sources administratives sur les différentes formes de reconnaissance du handicap et les aides, notamment financières. A titre d'exemple, l'Allocation personnalisée à l'autonomie (APA) dans le cadre d'un service d'aide à domicile peut être versée directement au prestataire, ce qui peut conduire l'allocataire à ne pas la déclarer dans l'enquête. La seconde limite tient à la faiblesse des effectifs en situation de handicap, notamment dans les tranches d'âge les plus basses. Malgré leur suréchantillonnage dans l'enquête, le nombre de personnes interrogées dans certaines sous populations est parfois trop faible pour être significatif. Les conséquences en sont doubles. Tout d'abord, dans la constitution des tranches d'âge, celle concernant les plus jeunes s'étend jusqu'à 25 ans alors que le seuil pour les aides est en général situé à 20 ans. Cet élargissement de ce groupe permet d'en augmenter le volume afin d'en étudier plus finement les caractéristiques. Ensuite, l'étude des conditions de vie des personnes en situation de handicap est réalisée au niveau du département. Néanmoins, quand les effectifs dans le Nord et le Pas-de-Calais ne sont pas suffisants, les analyses sont faites au niveau régional, voire plus rarement au niveau national.

Ce rapport concernant les conditions de vie des personnes en situation de handicap est le troisième volet des études menées à partir des résultats de l'enquête Handicap-Santé auprès des ménages dans le Nord et le Pas-de-Calais. Elle est associée à une première étude dénombrant et caractérisant les personnes en situation de handicap et à la diffusion de tableaux sur le site internet de l'Insee Nord-Pas-de-Calais ("<http://www.insee.fr/fr/regions/nord-pas-de-calais/>"). Réalisée avec les Départements du Nord et du Pas-de-Calais, cette étude vise entre autres à présenter les spécificités de ces deux territoires.

### **Plus de situations de handicap dans le Pas-de-Calais que dans le Nord**

Avec 14,6 % (graphique 1) de sa population résidant à domicile (soit 368 000 personnes) présentant au moins une des trois formes de handicap, la prévalence du Nord est inférieure à celle de la moyenne de France métropolitaine (16,0 %). A l'inverse, dans le Pas-de-Calais les 246 000 personnes en situation de handicap représentent 17,3 % de la population totale, soit 1,3 point de plus que la moyenne nationale. Le Pas-de-Calais se démarque du Nord au niveau notamment du handicap reconnu qui, non associé à une autre forme de handicap, touche près de 3 % de la population contre 2 % dans le Nord. Le nombre moyen de déficiences pour la population en situation de handicap est très proche dans le Nord (3,7) et dans le Pas-de-Calais (3,6).

Graphique 1 : Les 3 approches du handicap et leurs superpositions - Prévalence pour les personnes vivant à domicile dans le Nord, le Pas-de-Calais et la France métropolitaine



Source : Insee, enquête Handicap-Santé volet Ménages 2008

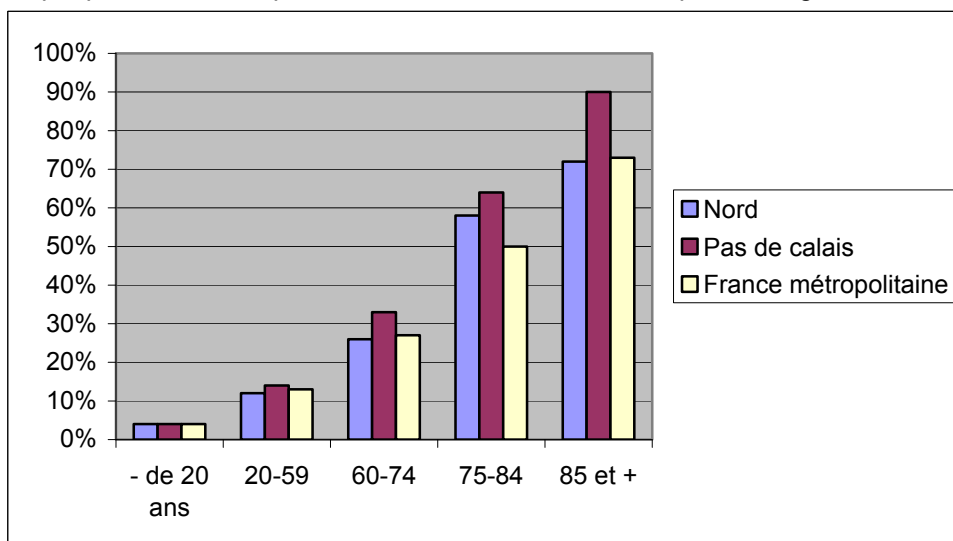
Dans la mesure où le handicap prend des formes variées, tributaires en particulier du contexte social et environnemental, il apparaît indispensable de cerner les éléments qui structurent cette diversité de situations de façon à éclairer au mieux les politiques publiques.

### Le caractère structurant de l'âge

Analyser les conditions de vie des 600 000 personnes en situation de handicap dans la région Nord-Pas-de-Calais ne peut se faire globalement. Plusieurs éléments pourraient permettre de distinguer des sous-populations relativement homogènes : la forme du handicap, le nombre ou la nature des déficiences ou encore la catégorie sociale. Cependant, c'est avant tout l'âge qui semble organiser le champ du handicap.

En premier lieu, plus l'âge est élevé et plus les situations de handicap sont nombreuses (graphique 2), et ce dans le Nord, le Pas-de-Calais et en France métropolitaine. La relative rareté des situations de handicap avant 20 ans permet en partie d'expliquer les faibles prévalences tous âges confondus du Nord, département particulièrement jeune. A âge égal, la part de personnes en situation de handicap du Nord est proche de la moyenne nationale ou un peu supérieur pour les 75 - 84 ans. A l'inverse, les prévalences du Pas-de-Calais sont au-dessus de celles de la métropole à tous les âges de la vie.

Graphique 2 : Part des personnes en situation de handicap selon l'âge



Source : Insee, enquête Handicap-Santé volet Ménages 2008

Autres éléments structurants lié à l'âge : la forme de handicap et la nature des déficiences. Si toutes les formes de handicap sont plus présentes après 60 ans, la hausse est particulièrement importante pour le handicap ressenti. Cette forte augmentation illustre des déficiences généralement liées à la vieillesse comme celles de mouvements conduisant à des pertes d'autonomie. Chez les moins de 25 ans, le handicap est plus souvent identifié et les déficiences d'ordre psychologiques surreprésentées. Pour les âges intermédiaires, bien que le handicap ressenti soit le plus fréquent, celui reconnu est plus présent qu'en moyenne, du fait du lien fort qui existe entre reconnaissance du handicap et activité professionnelle.

L'analyse est donc réalisée pour trois tranches d'âge distinctes : les moins de 25 ans, les 25 à 59 ans et les 60 ans et plus. Elle fait apparaître des spécificités, le handicap ne soulevant pas les mêmes questions à 25 ans qu'à 60 ans, mais ne doit occulter ni la grande variété des situations, ni l'hétérogénéité des populations concernées au sein d'une même classe d'âge.

### Des différences de conditions de vie par âge mais de nombreux points communs

Malgré l'influence très forte de l'âge sur les caractéristiques et les conditions de vie des personnes en situation de handicap, cette population partage tout de même un certain nombre de caractéristiques. En premier lieu, le niveau de diplôme et les revenus sont relativement faibles. Quand le handicap est présent dès la naissance ou durant l'enfance, les personnes concernées, malgré une forte scolarisation, sont en général peu diplômées et présentent des difficultés d'insertion sur le marché du travail. Lorsque le handicap apparaît à l'âge adulte, il touche plus souvent des personnes peu diplômées aux conditions de travail plus pénibles. Le handicap rend alors l'exercice de leur profession encore plus difficile. Les moindres revenus des ménages de personnes en situation de handicap sont encore accentués par le fait que ces ménages sont en général de plus petite taille avec une surreprésentation des célibataires.

En lien, avec des revenus plus faibles, les personnes en situation de handicap sont plus souvent contraintes à renoncer à des soins, notamment ceux qui ne sont pas directement en lien avec leur handicap. Ces renoncements peuvent avoir d'autres raisons que le critère économique : manque de temps, peur du médecin ...

Une caractéristique forte du Nord et du Pas-de-Calais tient en l'importance, comparativement à la moyenne nationale, des aides familiales apportées aux personnes en situation de handicap. Plusieurs phénomènes, non objectivables à partir de l'enquête, peuvent l'expliquer, comme en premier lieu, la faible mobilité régionale. Les habitants du Nord-Pas-de-Calais quittent moins leur région d'origine que la moyenne nationale. De ce fait, les différentes générations d'une même famille peuvent résider dans un espace assez proche plus souvent que dans d'autres régions où les départs sont bien plus nombreux.

Enfin, un autre facteur peut être économique. Les revenus des habitants du Nord-Pas-de-Calais sont plus faibles qu'en moyenne nationale. De ce fait, le recours aux aides professionnelles peut être plus limité : c'est particulièrement le cas dans le Pas-de-Calais.

#### Encadré 2 : Le handicap et la nécessaire coordination des politiques publiques

Cette étude, à travers ses résultats, interroge également un certain nombre de notions en lien direct avec les politiques publiques : celles de discrimination, d'accessibilité, de droits comme ceux à la scolarité, à l'emploi, au vote ou au recours aux soins. Ces questionnements sont au cœur des politiques menées par les Conseils Généraux mais illustrent aussi la nécessaire coordination avec celles menées par d'autres acteurs du champ du handicap et notamment les services de l'État. Ainsi, le volet social du handicap doit être articulé avec son volet sanitaire faisant partie également du domaine de compétence de l'Agence Régionale de Santé. Pour les enfants en situation de handicap, outre les Conseils Généraux, le Ministère de l'Éducation Nationale via la Rectorat est également un acteur clé. De même, les Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (Direccte) participent à l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés. Enfin, les discriminations ressenties et déclarées montrent combien les actions menées par les associations sur les représentations relatives aux personnes en situation de handicap sont essentielles, et pointent le rôle que pourrait jouer le défenseur des droits, créé en mars 2011, sur ce sujet

#### **Moins de 25 ans : une forte scolarisation mais peu de diplômés**

Avant 15 ans, la quasi totalité des enfants du Nord-Pas-de-Calais sont scolarisés qu'ils soient en situation de handicap ou pas. La loi de février 2005 encourage la scolarisation en milieu ordinaire et c'est le cas pour près de 8 jeunes de moins de 25 ans scolarisés sur 10. Sur ce point, la région se situe légèrement en dessous de la France métropolitaine (79,4 % contre 83,8 %). C'est en particulier dans le Pas-de-Calais que l'inscription dans les établissements spécialisés est fréquente puisqu'ils accueillent un quart des jeunes scolarisés.

La forte scolarisation des jeunes en situation de handicap conduit cependant relativement peu à un diplôme : en France métropolitaine, près de la moitié des jeunes de 16-24 ans non scolarisés n'ont pas de diplôme supérieur au BEPC ou au Brevet des collèges. Toutefois, la fréquente scolarisation des personnes de moins de 25 ans en situation de handicap, lorsqu'elle ne conduit pas à un diplôme, peut amener à l'acquisition de fondamentaux (même partielle). Ainsi, parmi les jeunes de 16 à 24 ans sans diplôme en situation de handicap, plus de la moitié déclarent savoir lire (60,6%), écrire (58,9%), ou compter (64,4%), avec parfois des difficultés.

Enfin, les jeunes en situation de handicap présentent des difficultés d'accès à l'emploi, en lien avec les faibles diplômes et des problèmes plus fréquents dans la maîtrise des fondamentaux par rapport à l'ensemble des jeunes.

#### **25 à 59 ans : un moindre effet du diplôme sur l'accès à l'emploi pour les personnes en situation de handicap**

Comme chez les moins de 25 ans, les personnes en situation de handicap âgées de 25 à 59 ans sont nettement moins souvent actives occupées qu'en moyenne (44,9 % contre 72,6 %). La première explication tient au fait que les personnes en situation de handicap sont moins diplômées. Cependant pour un type de diplôme donné, l'accès à l'emploi reste plus faible dans la population en situation de handicap. C'est notamment le cas pour les diplômés de l'enseignement supérieur qui sont pour 66 % d'entre eux en emploi dans les situations de handicap contre 89 % en moyenne. Une fois en emploi, les personnes en situation de handicap présentent également, à diplôme équivalent, un écart avec la moyenne en termes de catégorie sociale : à titre d'exemple les diplômés de l'enseignement supérieur sont moins souvent cadres qu'en moyenne et sont surreprésentés parmi les professions intermédiaires ou les employés. La moindre activité et un accès plus réduit aux emplois les mieux rémunérés conduisent de fait à des revenus en moyenne plus faibles dans la population handicapée.

Près de 40 % des personnes âgées de 25 à 59 en situation de handicap dans le Nord-Pas-de-Calais déclarent bénéficier d'une aide dans leur vie quotidienne. C'est bien plus qu'en moyenne nationale (34 %). Si les aides familiales sont globalement plus nombreuses que les aides professionnelles, c'est particulièrement le cas dans la région. Les aides familiales sont pour beaucoup apportées par le conjoint de la personne en situation de handicap, puis par ses parents ou ses enfants. Le Nord et le Pas-de-Calais se distinguent quant au recours aux aides professionnelles : pour le premier, les aides directement en rapport avec la santé (infirmière, kinésithérapeute ...) sont prépondérantes alors que le second est davantage tourné vers des aides ménagères, d'auxiliaires de vie ou d'intervenants sociaux.

### **Peu de revenus et d'importants besoins pour les seniors**

Sans surprise, passé 60 ans, le taux d'activité chez les personnes en situation de handicap diminue. Les écarts de revenus persistent cependant puisque plus d'un quart des ménages d'au moins une personne en situation de handicap vit avec moins de 1 000 euros par mois (contre 15 % dans le Nord et 20 % dans le Pas-de-Calais pour l'ensemble des seniors). De plus, ces faibles revenus sont à mettre en lien avec des besoins importants en termes d'aménagement du logement, de recours aux professionnels de santé ou d'aide à domicile.

Comme pour les 25 à 60 ans, la région, et en particulier le Pas-de-Calais, se caractérise par un important recours aux aidants familiaux. L'important lien familial est aussi vérifié en termes de réseau de sociabilité puisque 70 % des seniors en situation de handicap voient leur famille chaque semaine (60 % en moyenne métropolitaine). L'ensemble du réseau de sociabilité autour des seniors en situations de handicap semble plus développé en Nord-Pas-de-Calais. Certes, la pratique d'activité en société est rare mais tout de même plus forte que pour l'ensemble de la France. De plus, le manque d'activité n'est pas plus fréquent chez les seniors en situation de handicap que chez les autres seniors.

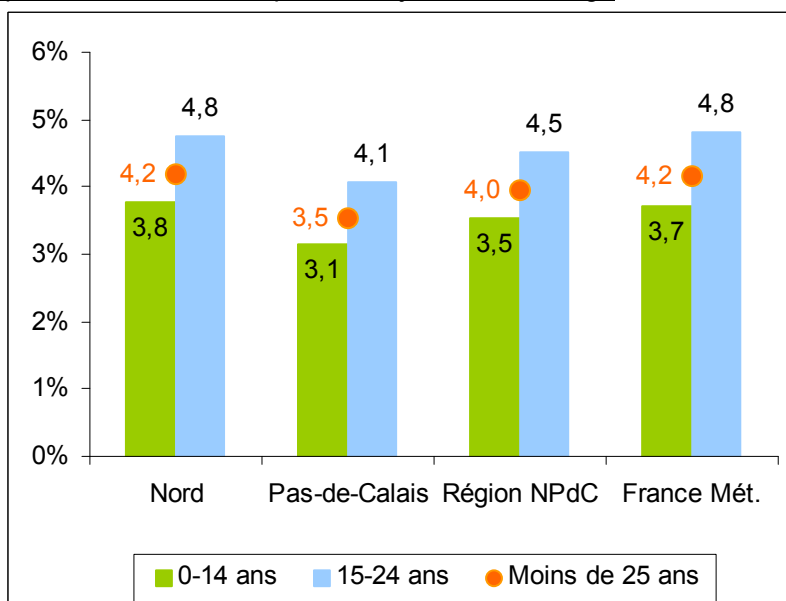
## Chapitre 1 : Les conditions de vie des personnes de moins de 25 ans en situation de handicap

Les moins de 25 ans représentent plus du tiers de la population totale régionale (34,8% du Nord, 33,6% du Pas-de-Calais contre 31,3% de la France métropolitaine). D'une manière générale, la grande majorité des déficiences ou limitations déclarées par les personnes en situation de handicap ont pour origine un accident, une maladie ou sont le fait du vieillissement. Par conséquent, les jeunes sont naturellement moins touchés par le handicap que les autres classes d'âge. Les moins de 25 ans représentent près de 10% de l'ensemble de la population en situation de handicap dans le département du Nord contre 7% dans le Pas-de-Calais (8% en France métropolitaine).

### Les jeunes vivant à domicile dans le Nord plus souvent repérés en situation de handicap que dans le Pas de Calais

Environ 790 000 personnes âgées de moins de 25 ans (4,2% de la tranche d'âge - graphique 1) ont été repérées en situation de handicap en France métropolitaine. Elles sont 53 700 dans le Nord-Pas-de-Calais, soit 4% de la population totale des moins de 25 ans dans la région. Alors que le département du Nord se situe au niveau de la moyenne française, on observe une prévalence chez les jeunes inférieure dans le Pas-de-Calais. Cependant les écarts entre départements et avec la moyenne nationale, lorsqu'ils sont faibles et portent sur des populations restreintes, doivent être interprétés avec précaution.

Graphique 1 : La prévalence du handicap chez les jeunes selon l'âge



Source : Insee, enquête Handicap-Santé volet Ménages 2008

Si dans l'ensemble les hommes sont légèrement majoritaires chez les moins de 25 ans (entre 51 et 52% selon les territoires), ils sont surreprésentés dans la population en situation de handicap dans le département du Nord (57,3%) et en France métropolitaine (60,2%). Ce n'est pas le cas pour le Pas-de-Calais où les moins de 25 ans en situation de handicap de sexe masculin sont aussi nombreux que ceux de sexe féminin.

## Le handicap identifié : forme du handicap la plus repérée chez les jeunes

Alors que pour l'ensemble de la population en situation de handicap, c'est le handicap ressenti qui est le plus important, chez les moins de 25 ans, la forme de handicap la plus repérée est l'identifié (tableaux 1), qu'il soit associé ou non à d'autres formes de handicap (tableau 2). Il concerne 2,6% des moins de 25 ans dans la région et 2,8% en France métropolitaine. Quant au handicap reconnu, cumulé ou non avec d'autres formes du handicap, il est plus présent dans le département du Nord (2,2%) que dans le Pas-de-Calais (1,4%) ou en France métropolitaine (1,8%).

Tableau 1 : Le poids des différentes formes de handicap parmi les jeunes et l'ensemble de la population en Nord-Pas-de-Calais et en France métropolitaine

(en %)

Forme du handicap	Part des jeunes en situation de handicap parmi l'ensemble des moins de 25 ans				Ensemble de la population en situation de handicap - Tous âges confondus			
	Nord	Pas-de-Calais	Région NPdC	France Mét.	Nord	Pas-de-Calais	Région NPdC	France Mét.
Handicap ressenti (associé ou non à d'autres formes du handicap)	2,2	1,6	2,0	1,9	9,6	10,7	10,0	9,6
Handicap identifié (associé ou non à d'autres formes du handicap)	2,8	2,3	2,6	2,8	9,3	10,4	9,7	9,4
Handicap reconnu (associé ou non à d'autres formes du handicap)	2,2	1,4	1,9	1,8	6,8	8,5	7,4	7,9
Au moins une des trois formes du handicap	4,2	3,5	4,0	4,2	14,6	17,3	15,6	16,0

Source : Insee, enquête Handicap-Santé volet Ménages 2008

Tableau 2 : Répartition des jeunes selon la forme de handicap parmi l'ensemble des jeunes et la population totale en Nord-Pas-de-Calais et en France métropolitaine

(en %)

Forme du handicap	Ensemble des jeunes				Ensemble de la population Tous âges confondus			
	Nord	Pas-de-Calais	Région NPdC	France Mét.	Nord	Pas-de-Calais	Région NPdC	France Mét.
reconnu uniquement	0,7	0,5	0,6	0,7	1,9	2,8	2,2	2,9
identifié uniquement	0,9	1,2	1,0	1,3	2,5	3,3	2,8	2,9
ressenti uniquement	0,6	0,6	0,6	0,6	2,2	2,4	2,3	2,3
identifié et reconnu	0,5	0,2	0,4	0,2	0,7	0,5	0,6	0,6
ressenti et reconnu	0,2	0,1	0,1	0,2	1,3	1,7	1,4	1,4
ressenti et identifié	0,5	0,4	0,5	0,4	3,2	3,1	3,2	2,9
reconnu, ressenti et identifié	0,9	0,5	0,8	0,8	3,0	3,4	3,1	3,0
Ensemble des personnes en situation de handicap	4,2	3,5	4,0	4,2	14,6	17,3	15,6	16,0
Personnes ne correspondant à aucune approche du handicap	95,8	96,5	96,0	95,8	85,4	82,7	84,4	84,0

Source : Insee, enquête Handicap-Santé volet Ménages 2008

## Un nombre de déficiences légèrement plus élevé dans le Pas-de-Calais

Les jeunes en situation de handicap ont, en moyenne, plus de déficiences dans la région Nord-Pas-de-Calais qu'en France métropolitaine (2,9 dans la région ; 2,7 en France métropolitaine - tableau 3). L'écart observé entre la région et la France métropolitaine se fait au niveau du handicap identifié. En effet, le nombre moyen de déficiences chez les jeunes en situation de handicap identifié est de 3,5 dans la région contre 2,9 en France. Les moins de 25 ans en situation de handicap reconnu (associé ou non avec d'autres formes du handicap) enregistrent le nombre moyen de déficiences le plus élevé dans la région (4,2) comme en France (4,4). Dans les situations de handicap ressenti, le nombre de déficiences s'établit à 3,7 dans la région et en moyenne nationale. Enfin, en moyenne, les hommes en situation de handicap ont plus de déficiences que les femmes. Dans le département du Nord, l'écart entre les deux genres en termes de déficiences est supérieur à un (Tableau 4).

Tableau 3 : Nombre moyen de déficiences dans le Nord-Pas-de-Calais et en France métropolitaine  
(en %)

Tranche d'âge	Moins de 25 ans en situation de handicap				Ensemble des moins de 25 ans			
	Nord	Pas-de-Calais	Région NPdC	France Mét.	Nord	Pas-de-Calais	Région NPdC	France Mét.
0-14 ans	ns	ns	2,9	2,6	0,6	0,5	0,6	0,5
15-24 ans	ns	ns	3,0	2,9	0,8	0,7	0,7	0,8
Moins de 25 ans	2,9	3,0	2,9	2,7	0,7	0,6	0,6	0,6

Source : Insee, enquête Handicap-Santé volet Ménages 2008  
ns : non significatif

Tableau 4 : Nombre moyen de déficiences chez les jeunes en situation de handicap selon le sexe  
(en %)

	Moins de 25 ans en situation de handicap			
	Nord	Pas-de-Calais	Région NPdC	France Mét.
Masculin	3,5	3,3	3,4	2,9
Féminin	2,2	2,8	2,4	2,5
Ensemble	2,9	3,0	2,9	2,7

Source : Insee, enquête Handicap-Santé volet Ménages 2008

### Les déficiences psychologiques plus fréquentes chez les jeunes en situation de handicap

Dans la région, deux types de déficiences semblent particulièrement distinguer les jeunes en situation de handicap par rapport à l'ensemble des jeunes. D'une part, ils déclarent davantage être atteints d'une ou plusieurs déficiences d'ordre psychologique (49,7% contre 11,8% - tableau 5). Ce chiffre est nettement plus élevé dans le département du Pas-de-Calais (54,9%). Ce type de déficience est le plus fréquent quelle que soit la forme de handicap. D'autre part, 29,2% des jeunes en situation de handicap sont concernés par des déficiences motrices contre 4,4% pour l'ensemble des moins de 25 ans. Ce constat se vérifie également au niveau de la France métropolitaine.

Tableau 5 : Part des jeunes concernés par au moins une déficience selon le type de déficience chez les jeunes en situation de handicap et dans l'ensemble de la population  
(en %)

Type de déficience	Jeunes en situation de handicap				Ensemble des jeunes			
	Nord	Pas-de-Calais	Région NPdC	France Mét.	Nord	Pas-de-Calais	Région NPdC	France Mét.
Déficience mouvement	31,5	24,3	29,2	27,3	4,8	3,6	4,4	3,9
Déficience vue	39,4	28,8	36,1	36,6	27,2	25,4	26,5	25,2
Déficience ouïe	7,3	7,1	7,2	8,7	2,3	1,5	2,0	2,6
Déficience parole	25,6	29,4	26,8	21,8	2,9	4,3	3,4	2,9
Déficience psychologique	47,2	54,9	49,7	45,5	12,5	10,6	11,8	12,5
Autre déficience	1,4	2,7	1,8	2,5	1,8	2,4	2,0	1,9

Source : Insee, enquête Handicap-Santé volet Ménages 2008

Par ailleurs, dans le Nord-Pas-de-Calais, les déficiences d'ordre psychologique sont bien plus fréquentes chez les hommes (53,5%) que chez les femmes (45,1%), en situation de handicap. Ces chiffres sont plus élevés qu'en France métropolitaine (47,3% pour les hommes ; 42,8% pour les femmes). En ce qui concerne les déficiences motrices, 30,6% des femmes en situation de handicap en souffrent contre 28,1% des hommes dans la région.

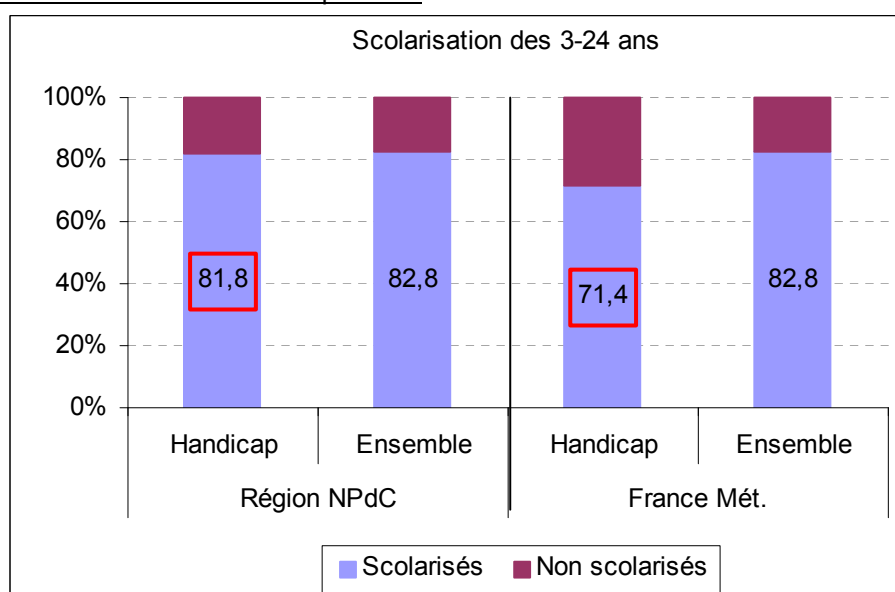
## Les 3-24 ans en situation de handicap autant scolarisés que l'ensemble des jeunes dans la région

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées réaffirme l'obligation pour le service public de l'éducation d'assurer une formation scolaire, professionnelle ou supérieure aux enfants, adolescents et adultes handicapés. L'accueil d'élèves handicapés peut se faire en milieu ordinaire, que ce soit en classe ordinaire et/ou en dispositif collectif (classe pour l'inclusion scolaire CLIS, unité localisée pour l'inclusion scolaire ULIS) ou dans un milieu spécialisé (établissement de santé ou établissement médico-social au sein d'une unité d'enseignement). Certains partagent leur scolarité entre un établissement médico-social et une classe du milieu ordinaire.

D'autre part, cette loi réaffirme la priorité donnée à l'intégration scolaire individuelle ordinaire du jeune handicapé, dès que sa santé le permet. Dans cette optique, le jeune peut bénéficier de différents types d'aides : aide humaine, matérielle, financière, etc.

Dans la région Nord-Pas-de-Calais, la part des jeunes en situation de handicap scolarisés est quasi identique à celle de l'ensemble des jeunes (81,8% pour les premiers ; 82,8% pour les seconds - graphique 2). En France métropolitaine, elle est de 71,4% pour les 3-24 ans en situation de handicap, soit 11 points de moins que pour l'ensemble des 3-24 ans (82,8%). Ces écarts entre population en situation de handicap et population totale en France métropolitaine sont encore plus élevés chez les 16-24 ans. Ainsi, le pourcentage des 16-24 ans en situation de handicap scolarisés en France métropolitaine (45,4%) est nettement inférieur à celui enregistré pour l'ensemble des 16-24 ans (62,6%). En revanche, en ce qui concerne la région Nord-Pas-de-Calais, la proportion des 16-24 ans en situation de handicap scolarisés est légèrement supérieure à celle de l'ensemble des 16-24 ans (64,9% contre 61,4%), ce constat est néanmoins à relier avec le moindre accès à l'emploi des jeunes en situation de handicap (cf. infra).

Graphique 2 : Répartition des jeunes en situation de handicap selon leur situation dans la région Nord-Pas-de-Calais et en France métropolitaine



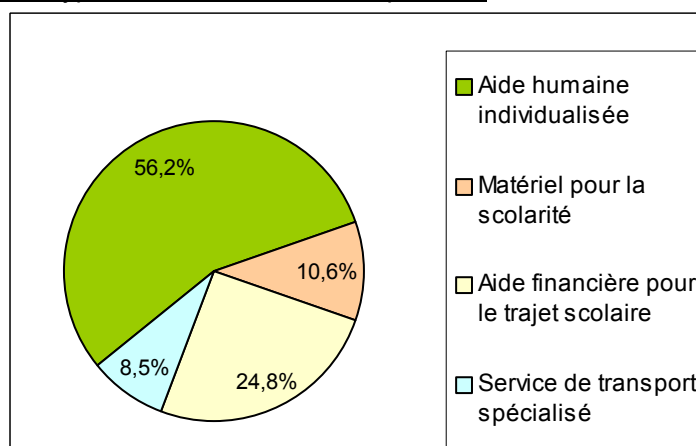
Source : Insee, enquête Handicap-Santé volet Ménages 2008

Les jeunes en situation de handicap peuvent partager leur scolarité entre plusieurs établissements (voir encadré). Cependant, très peu de jeunes sont concernés (moins de 1%). Parmi ceux scolarisés dans un seul type d'établissement, huit sur dix sont accueillis en milieu ordinaire dans la région Nord-Pas-de-Calais. C'est un peu moins qu'en France métropolitaine (83,8%). Dans le Pas-de-Calais, la part des jeunes en situation de handicap scolarisés en milieu spécialisé est plus élevée que dans le Nord (25% contre 18,6%). Très peu d'enfants en situation de handicap ou non (moins d'1%) suivent leur scolarité à domicile ou par correspondance.

11% des jeunes repérés en situation de handicap suivant leur scolarité en milieu ordinaire bénéficient d'au moins une aide, quelle que soit la nature de l'aide, dans la région Nord-Pas-de-Calais. Ce chiffre est inférieur à celui enregistré en France métropolitaine (17,2%).

Parmi les bénéficiaires d'aide(s) en France métropolitaine, 62,2% bénéficient d'un seul type d'aide, 25% de deux types d'aides, 11,6% de trois types d'aides et 1,2% bénéficient de tous les types d'aides. En France métropolitaine, plus de la moitié des bénéficiaires d'une seule aide sont concernés par une aide humaine individualisée (graphique 3). Un quart reçoit une aide financière pour le trajet scolaire. Un jeune sur dix bénéficie de matériel spécial pour la scolarité. Enfin, 8,5% utilisent un service de transport spécialisé pour personnes à mobilité réduite.

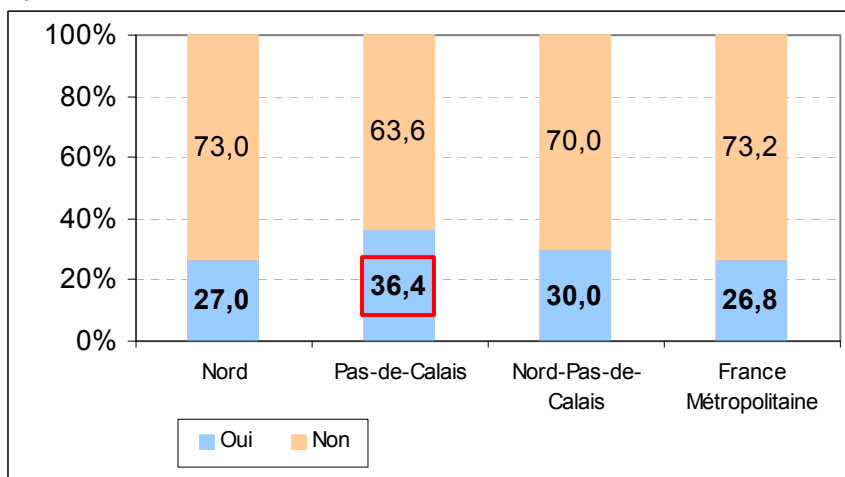
Graphique 3 : Part des jeunes en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire bénéficiant d'une seule aide selon le type d'aide en France métropolitaine



Source : Insee, enquête Handicap-Santé volet Ménages 2008

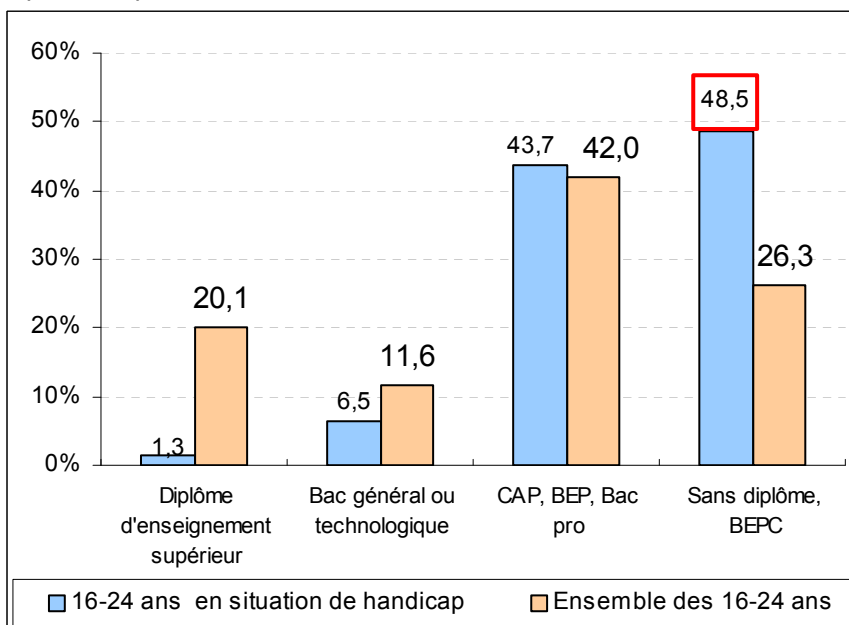
Dans le Nord, 27% des 3-24 ans en situation de handicap déclarent que leur scolarité a été perturbée en raison d'un handicap ou d'un problème de santé (graphique 4). ce taux est équivalent à celui de la France métropolitaine. Par contre, la proportion enregistrée dans le Pas-de-Calais est plus élevée (36,4%). De plus, 4,8% des 3-24 ans dans la région déclarent avoir interrompu définitivement leur scolarité pour des raisons médicales (5,8% en France métropolitaine). Enfin, en France métropolitaine, parmi les 16-24 ans qui ne sont plus scolarisés, les jeunes en situation de handicap sont, en moyenne, moins diplômés que l'ensemble des jeunes (graphique 5).

Graphique 4 : Part des 3-24 ans en situation de handicap ayant déclaré que leur scolarité a été perturbée en raison d'un handicap ou d'un problème de santé dans la région Nord-Pas-de-Calais et en France métropolitaine



Source : Insee, enquête Handicap-Santé volet Ménages 2008

Graphique 5 : Diplôme le plus élevé chez les 16-24 ans non scolarisés en France métropolitaine



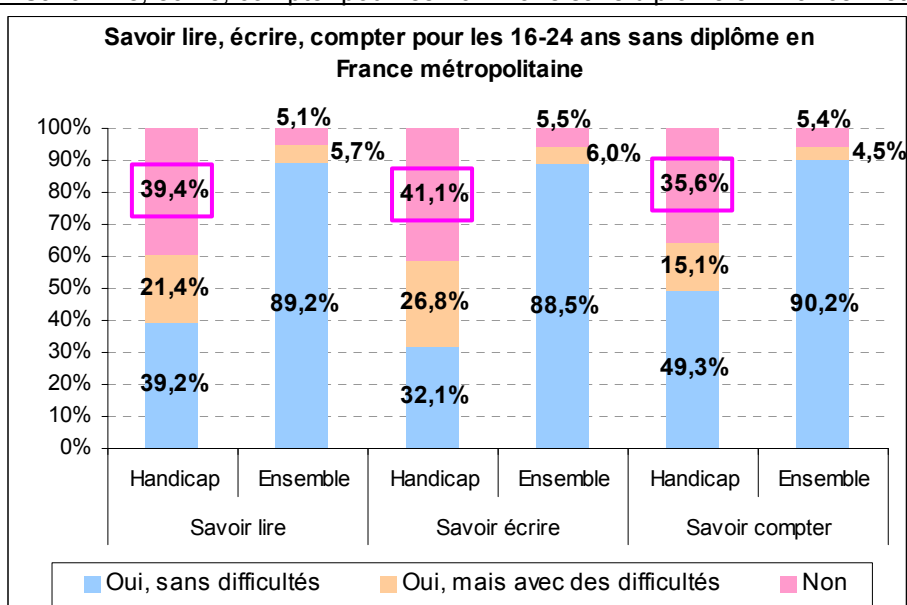
Source : Insee, enquête Handicap-Santé volet Ménages 2008

Seulement 7,8% des 16-24 ans en situation de handicap non scolarisés ont un niveau supérieur ou égal au baccalauréat pour 31,7% de l'ensemble des 16-24 ans. Près de la moitié sont sans diplôme, ou ont un BEPC ou un équivalent, pour un quart de l'ensemble des 16-24 ans. Au sein des non diplômés en situation de handicap, les jeunes ayant déclaré une ou plusieurs déficiences d'ordre psychologique, associées ou non à d'autres types de déficiences (motrices ou sensorielles), sont surreprésentés. En effet, alors que la moitié des jeunes de 16 à 24 ans en situation de handicap ont déclaré au moins une déficience d'ordre psychologique, ils sont 71,3% parmi les non diplômés. Il semblerait exister un lien entre le niveau de diplôme et le type de déficiences : la présence de déficiences psychologiques pourrait rendre plus difficile le suivi d'une scolarité longue que les autres types de déficiences.

## Près de quatre jeunes en situation de handicap sans diplôme sur dix ne savent pas lire, écrire ou compter en France métropolitaine

Parmi les 16-24 ans en situation de handicap non diplômés, 39,4% déclarent ne pas savoir lire, 41,1% ne pas savoir écrire et 35,6% ne pas savoir compter (graphique 6). Dans ces trois groupes, on retrouve une très forte proportion de jeunes concernés par au moins une déficience psychologique. Cela s'explique en partie par le fait que ces pourcentages sont calculés sur les jeunes en situation de handicap non diplômés, constitués à 70% de jeunes déclarant au moins une déficience psychologique (cf. paragraphe précédent). Par ailleurs, la part des jeunes déclarant ne pas savoir lire, écrire ou compter parmi ceux qui combinent une déficience d'ordre psychologique avec une déficience motrice (associées ou non à des déficiences sensorielles) est plus élevée que celle des jeunes déclarant uniquement une déficience d'ordre psychologique. Ainsi, les premiers déclarent ne pas savoir lire dans 52% des cas, ne pas savoir écrire dans 54% des cas et ne pas savoir compter dans 52% des cas (contre respectivement 38%, 36% et 30% pour les autres). Au final, 31 % des 16-24 ans en situation de handicap non diplômés ne savent ni lire, ni écrire, ni compter.

Graphique 6 : Savoir lire, écrire, compter pour les 16-24 ans sans diplôme en France métropolitaine



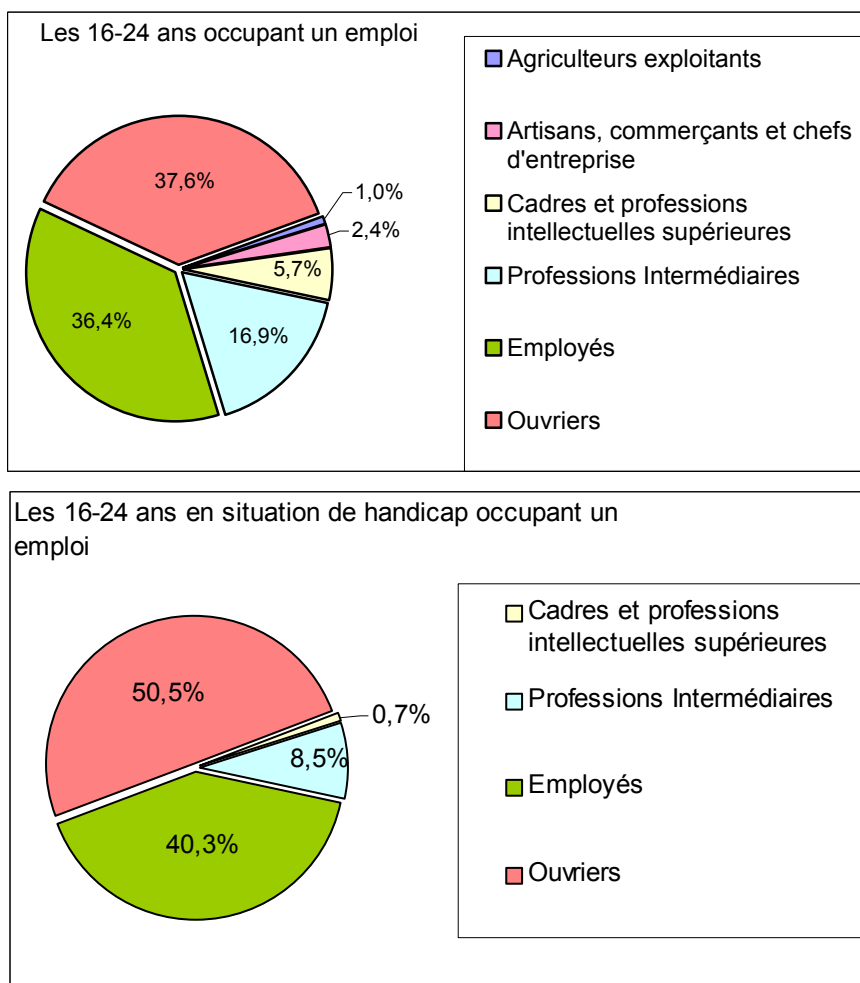
Source : Insee, enquête Handicap-Santé volet Ménages 2008

## Un moindre accès à l'emploi pour les 16-24 ans en situation de handicap

Les 16-24 ans en situation de handicap sont beaucoup moins en emploi que l'ensemble des 16-24 ans, en région (11,9% contre 28%) comme en France (23,4% contre 29%). Cependant, il faut prendre en considération que la proportion de jeunes en situation de handicap scolarisés dans la région est plus élevée qu'en France. Par ailleurs, au niveau national, la part des 16-24 ans au chômage est plus importante chez les personnes en situation de handicap (12,7%) que dans l'ensemble des jeunes (6,8%).

Les ouvriers et employés sont surreprésentés chez les personnes en situation de handicap qui ont un emploi (respectivement 50,5% contre 37,6% pour l'ensemble des 16-24 ans et 40,3% contre 36,4% - graphiques 7 et 8). A l'inverse, les professions intermédiaires et les cadres sont sous-représentés chez les 16-24 ans en situation de handicap (respectivement 8,5% contre 16,9% pour l'ensemble des 16-24 ans et 0,7% contre 5,7%).

Graphiques 7 et 8 : La catégorie socioprofessionnelle des 16 - 24 ans en France métropolitaine



Source : Insee, enquête Handicap-Santé volet Ménages 2008

*Selon l'article L5213-1 du Code du travail « Est considérée comme travailleur handicapé toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites par suite de l'altération d'une ou plusieurs fonctions physique, sensorielle, mentale ou psychique. »*

Chez les 16-24 ans en situation de handicap ayant un travail, un quart occupe un emploi de travailleur handicapé (dans un milieu ordinaire ou protégé). Les trois quarts n'occupant pas un emploi de travailleur handicapé sont constitués par des personnes en situation de handicap non reconnu ou par des personnes certes reconnues mais dont l'emploi n'est pas en lien avec cette situation de handicap. Parmi eux, 1,7% occupent un poste de travailleur handicapé en milieu ordinaire, dans une entreprise adaptée ou un centre de distribution de travail à domicile. 24% travaillent dans les établissements et services d'aide par le travail (ESAT). Les ESAT permettent aux travailleurs handicapés dont la capacité de travail est inférieure au tiers de celle d'un travailleur valide, d'exercer une activité dans un milieu protégé avec un soutien médico-social et éducatif.

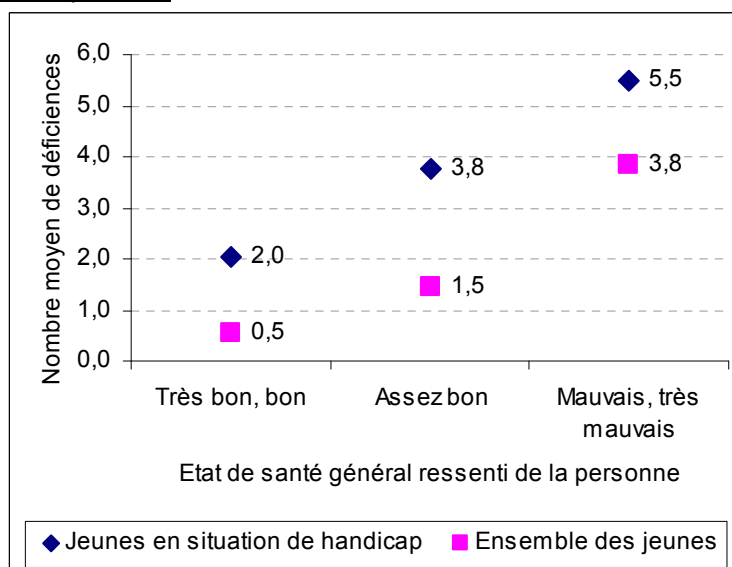
**Les moins de 25 ans en situation de handicap se perçoivent globalement en moins bonne santé que l'ensemble des jeunes.**

Un jeune sur dix en situation de handicap se sent en mauvaise ou même très mauvaise santé contre à peine 1% chez l'ensemble des jeunes. Alors qu'en France métropolitaine 71% des jeunes en situation de handicap déclarent un bon ou très bon état de santé général, ils sont seulement 61% dans ce cas dans la région Nord-Pas-de-Calais. Par ailleurs, l'état de santé n'est pas perçu de la même manière selon l'âge. Ainsi, les 15-24 ans en situation de handicap sont plus nombreux à déclarer un mauvais état de santé que les 0-14 ans dans la même situation, en France métropolitaine comme dans la région (0-14 ans : 9,4% ; 15-24 ans : 12,9%, dans le Nord-Pas-de-Calais). Cependant, ces résultats

sont à interpréter avec prudence, les parents ayant probablement plus souvent répondu pour les enfants les plus jeunes.

On observe une corrélation entre l'état de santé ressenti et le nombre de déficiences déclarées (graphique 9). On peut mettre en lien ce résultat avec l'état de santé ressenti comme moins bon en région : le nombre de déficiences y étant plus élevé qu'en France métropolitaine

Graphique 9 : Nombre moyen de déficiences chez les moins de 25 ans selon l'état de santé général ressenti en France métropolitaine



Source : Insee, enquête Handicap-Santé volet Ménages 2008

**Les jeunes en situation de handicap se rendent plus souvent chez le médecin que l'ensemble des jeunes, mais renoncent également davantage aux soins**

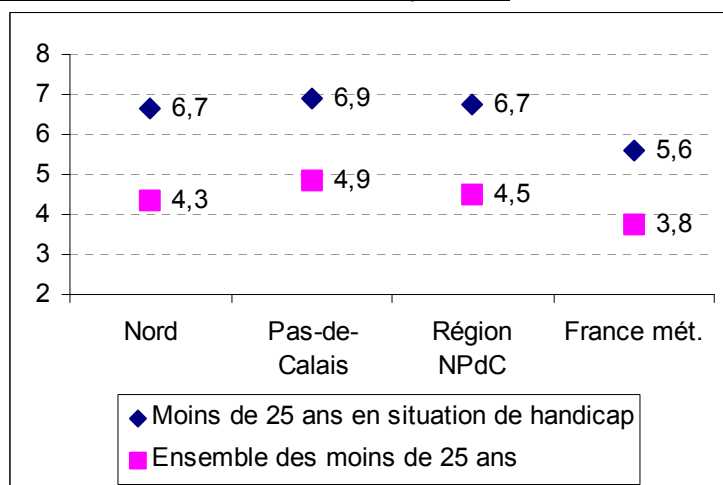
La part des jeunes ayant eu recours au moins une fois au médecin généraliste dans l'année est plus faible dans la région qu'en France métropolitaine, chez les jeunes en situation de handicap (90,4% contre 92,2% en France - tableau 6) comme chez l'ensemble des jeunes (87,5% contre 90,1% en France). Cependant, parmi ceux ayant eu effectivement recours au généraliste, le nombre moyen de visites au cours des 12 derniers mois est plus élevé dans la région (graphique 10). Enfin, les moins de 25 ans en situation de handicap ont plus souvent recours au médecin généraliste que l'ensemble des moins de 25 ans, quel que soit le territoire. Dans la région, ils se rendent en moyenne au moins 6 fois dans l'année chez un généraliste contre 4 fois pour l'ensemble des jeunes.

Tableau 6 : Le recours au médecin généraliste chez les jeunes dans la région Nord-Pas-de-Calais et en France métropolitaine

Moins de 25 ans ayant recours à un médecin généraliste au moins une fois dans l'année	(en %)							
	Nord		Pas-de-Calais		Nord-Pas-de-Calais		France métropolitaine	
	Handicap	Ensemble	Handicap	Ensemble	Handicap	Ensemble	Handicap	Ensemble
Oui	90,2	86,3	90,8	89,8	90,4	87,5	92,2	90,1
Non	9,8	13,7	9,2	10,2	9,6	12,5	7,8	9,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, enquête Handicap-Santé volet Ménages 2008

Graphique 10 : Nombre moyen de visites chez les jeunes ayant eu recours au médecin généraliste dans la région Nord-Pas-de-Calais et en France métropolitaine



Source : Insee, enquête Handicap-Santé volet Ménages 2008

Les constats faits précédemment pour la part des jeunes ayant recours au moins une fois dans l'année chez le généraliste sont également valables pour le recours au médecin spécialiste. Le terme « spécialiste » recouvre ici toutes les spécialités de la médecine : ophtalmologue, rhumatologue, gynécologue, cardiologue, chirurgien, anesthésiste, psychiatre, etc. Par exemple, dans la région, 60,3% des moins de 25 ans en situation de handicap ont eu recours à un médecin spécialiste au moins une fois dans l'année contre 46,5% de l'ensemble des moins de 25 ans. En France métropolitaine, sept jeunes en situation de handicap sur dix se sont rendus chez le spécialiste contre à peine la moitié de l'ensemble des jeunes.

S'ils consultent plus fréquemment le médecin (généraliste ou spécialiste), les jeunes en situation de handicap renoncent également davantage aux soins. De manière générale, au cours des 12 derniers mois, l'ensemble des moins de 25 ans en Nord-Pas-de-Calais ont renoncé moins souvent aux soins qu'en moyenne nationale (2,5% contre 3,9%). Les moins de 25 ans en situation de handicap sont davantage concernés par le renoncement à des soins que l'ensemble des moins de 25 ans. En effet, cela concerne 8,6% des moins de 25 ans en situation de handicap en France métropolitaine et 7,5% dans la région.

Chez les moins de 25 ans en France métropolitaine ayant renoncé à des soins médicaux au cours des 12 derniers mois, 45,3% citent le coût des soins comme principale raison. Ce pourcentage est identique que les jeunes soient en situation de handicap ou non. Vient ensuite la peur du monde médical, plus présente chez les jeunes en situation de handicap (22,4%) que chez l'ensemble des jeunes (17,7%).

### Des aides familiales très présentes dans le Pas-de-Calais

32,3% des jeunes en situation de handicap en France métropolitaine bénéficient d'au moins une aide (tableau 7). Ce chiffre est un peu plus élevé que dans le département du Nord (30,8%) mais est inférieur à celui du Pas-de-Calais (34,9%). Les aides peuvent être dispensées par un aidant familial (membre de la famille, ami, voisin) ou par un aidant professionnel (infirmier, aide-soignant, aide à domicile, aide ménagère, service de portage, psychologue, etc). Quel que soit le territoire, l'aide est plus souvent familiale que professionnelle : respectivement 31,1% contre 7,7% des jeunes en situation de handicap en France métropolitaine. Dans le département du Nord, la part des moins de 25 ans en situation de handicap bénéficiant à la fois d'au moins un aidant familial et d'au moins un aidant professionnel est plus importante que dans le Pas-de-Calais (Nord : 8,7% ; Pas-de-Calais : 7%).

Tableau 7 : Part des personnes de moins de 25 ans en situation de handicap bénéficiant d'une aide familiale ou professionnelle

(en %)

	Nord	Pas-de-Calais	France métropolitaine
<b>Au moins un aidant professionnel</b>	<b>8,1</b>	<b>7,0</b>	<b>7,7</b>
<i>dont : 1 aidant professionnel</i>	4,7	4,6	5,3
<i>2 aidants professionnels et plus</i>	3,4	2,4	2,4
<b>Au moins un aidant familial</b>	<b>30,2</b>	<b>34,9</b>	<b>31,1</b>
<i>dont : 1 aidant familial</i>	16,9	17,2	13,4
<i>2 aidants familiaux et plus</i>	13,3	17,8	17,7
<b>Un ou plusieurs aidants professionnels et familiaux</b>	<b>8,7</b>	<b>7,0</b>	<b>8,9</b>
<b>Au moins une aide quelle qu'elle soit</b>	<b>30,8</b>	<b>34,9</b>	<b>32,3</b>

Source : Insee, enquête Handicap-Santé volet Ménages 2008

### Vie sociale et familiale : les jeunes en situation de handicap pratiquent moins d'activités

Parmi les jeunes vivant encore avec leur(s) parent(s), soit 84 % de l'ensemble des moins de 25 ans, la part de ceux vivant au sein d'une famille monoparentale est plus importante chez les jeunes repérés en situation de handicap en France métropolitaine (handicap : 25,9% ; ensemble : 16,8%) et dans le Pas-de-Calais (handicap : 19,3% ; ensemble : 13,3%). Cet écart est beaucoup moins important dans le département du Nord (handicap : 17,8% ; ensemble : 16,5%).

Dans la région, 6,8% des jeunes en situation de handicap voient rarement ou jamais leur famille contre 2,7% pour l'ensemble des jeunes. Ces chiffres sont inférieurs à ceux de la France métropolitaine (handicap : 8,7% ; ensemble : 8%). En ce qui concerne leurs amis, 3,5% des jeunes en situation de handicap les voient rarement ou jamais contre 1,8% pour l'ensemble des jeunes dans la région (handicap : 4,1% ; ensemble : 1,8% pour la France métropolitaine). De manière générale, la part des jeunes désirant voir leur famille ou leurs amis plus souvent est plus élevée chez ceux repérés en situation de handicap que chez l'ensemble des jeunes dans la région comme en France métropolitaine (+ 4 points en moyenne). Chez les jeunes en situation de handicap, ils sont 36% dans la région et 43,5% en France métropolitaine.

Globalement, les jeunes en situation de handicap pratiquent moins d'activités que l'ensemble des jeunes (tableau 8). Cet écart est particulièrement important pour les activités physiques et les activités culturelles hors de chez soi. Au niveau régional, l'écart est également significatif pour la pratique d'activités en société. On observe des écarts similaires si l'on s'intéresse aux seuls 15-24 ans, avec cependant un écart moins important, en région, quant à la participation à des activités en société entre les jeunes en situation de handicap et l'ensemble des jeunes (respectivement 42,6% et 46,9%).

15,6% des moins de 25 ans en situation de handicap font partie d'une association sportive dans la région Nord-Pas-de-Calais. Chez l'ensemble des moins de 25 ans, ils sont 27,2%. En France métropolitaine, cet écart entre jeunes en situation de handicap et ensemble des jeunes est également constaté (respectivement 18,7% et 29,7%). Par ailleurs, la proportion de jeunes en situation de handicap ne participant à aucune association est de 70,9% dans la région et de 73,8% en France métropolitaine. Elles sont supérieures à celles enregistrées chez l'ensemble des jeunes (63,2% et 61,2%).

Tableau 8 : La pratique d'activités chez les moins de 25 ans dans la région Nord-Pas-de-Calais et en France métropolitaine

(en %)

Pratique d'une ou plusieurs activités Moins de 25 ans	Région				France métropolitaine			
	- de 25 ans Handicap	- de 25 ans Ensemble	dont 15-24 ans Handicap	dont 15-24 ans Ensemble	- de 25 ans Handicap	- de 25 ans Ensemble	dont 15-24 ans Handicap	dont 15-24 ans Ensemble
Act. physiques	54,0	67,0	56,4	70,6	55,0	67,8	56,4	73,5
Act. manuelles et pratiques	38,0	45,0	41,8	53,9	37,4	41,5	48,2	48,3
Act. artistiques	30,1	32,2	22,4	24,4	28,4	31,0	23,0	26,6
Act. culturelles hors de chez soi	69,9	81,3	76,7	88,5	74,7	82,6	82,1	90,8
Act. culturelles chez soi (dont télévision)	98,7	99,6	100,0	100,0	98,8	98,7	99,5	99,9
Act. en société	37,4	46,4	42,6	46,9	44,3	45,6	44,7	52,3
Repas en famille, entre amis	92,5	95,8	90,3	96,7	94,1	96,9	93,8	98,2

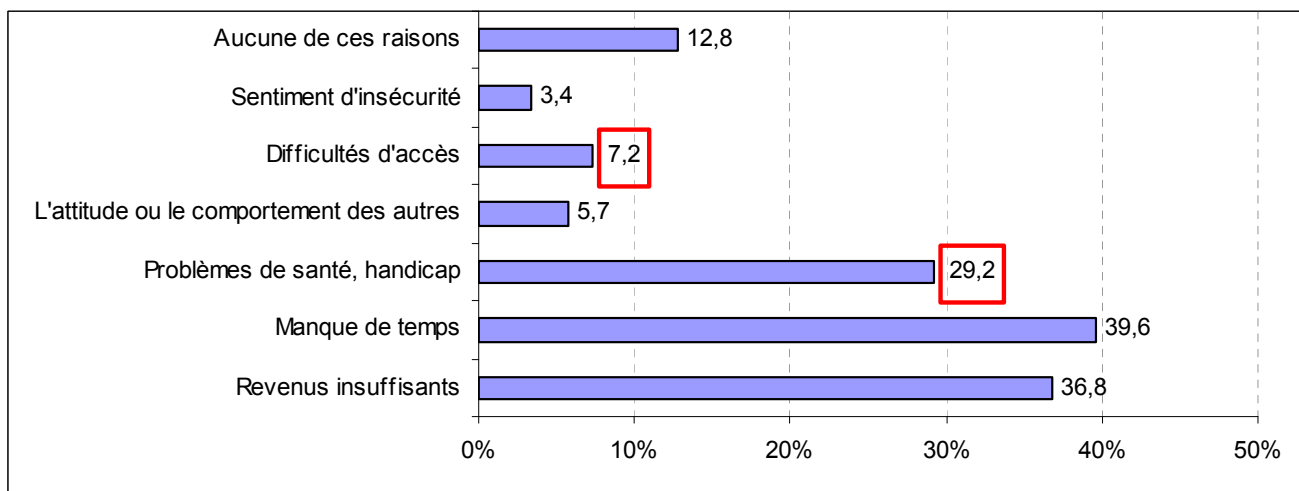
Source : Insee, enquête Handicap-Santé volet Ménages 2008

Les jeunes de la région sont très nombreux à ne jamais partir en vacances (17,4% contre 8,2% pour la France métropolitaine) ou à partir rarement (13% contre 9,8%). Cet écart est encore plus élevé pour les jeunes en situation de handicap : dans la région, plus d'un quart ne partent jamais et 18% partent rarement, contre respectivement 12,2% et 13,5% en France métropolitaine. La situation de la région au regard des difficultés socio économiques de sa population creuse les écarts entre la population en situation de handicap et l'ensemble de la population.

Cet écart observé dans la pratique d'activités se traduit par un souhait fréquent d'avoir davantage d'activités. Les moins de 25 ans en situation de handicap expriment ainsi davantage le désir de pratiquer plus d'activités que l'ensemble des moins de 25 ans. En France métropolitaine, 41,6% des jeunes en situation de handicap désirent pratiquer plus d'activités contre 35,2% de l'ensemble des jeunes. On observe également cet écart entre les jeunes en situation de handicap et l'ensemble des jeunes dans le département du Nord et celui du Pas-de-Calais avec, cependant, quelques nuances. En effet, il est moins marqué dans le département du Nord (respectivement 31,3% et 27,1%) mais il est plus important dans le Pas-de-Calais (42,6% pour les premiers, 30,1% pour les seconds). Les 15-24 ans en situation de handicap expriment davantage le souhait d'avoir plus d'activités. Ils sont près de 40% dans la région et 46% en France métropolitaine.

En France métropolitaine, près de 3 jeunes en situation de handicap sur 10 ne pratiquent pas plus d'activités en raison de problèmes de santé ou de handicap (graphique 11). Les difficultés voire l'impossibilité d'accès aux lieux d'activités sont évoqués par 7.2% des jeunes en situation de handicap comme facteur limitant leurs activités.

**Graphique 11 : Les facteurs empêchant les jeunes en situation de handicap de pratiquer plus d'activités en France métropolitaine**



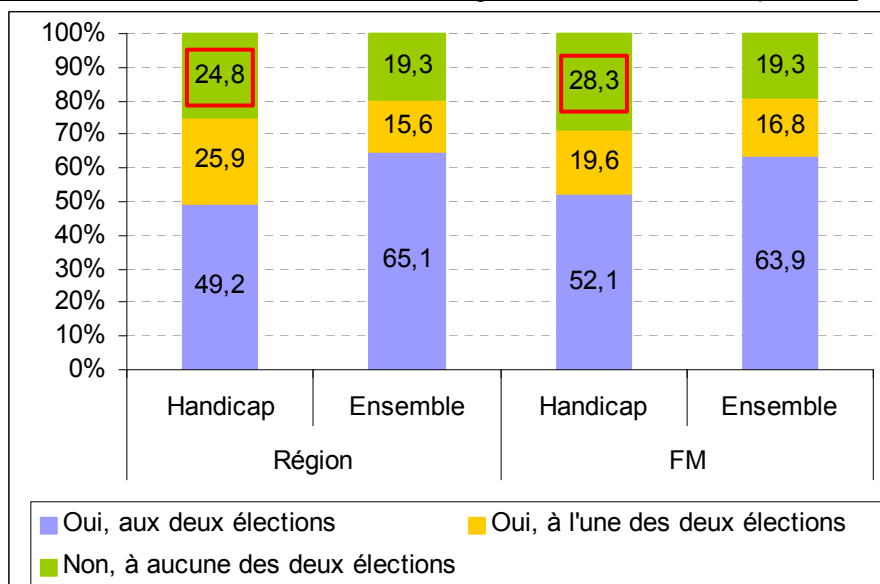
Source : Insee, enquête Handicap-Santé volet Ménages 2008

**Vie sociale et politique : une abstention plus fréquente chez les jeunes en situation de handicap aux dernières élections**

Dans le cadre de la loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » et de la loi du 5 mars 2007 « portant réforme de la protection juridique des majeurs », les personnes majeures placées sous tutelle se sont vues accorder le droit de vote, sauf avis contraire du juge. Néanmoins, elles ne sont pas comptabilisées dans les résultats qui suivent.

Dans la région comme en France métropolitaine, les jeunes en situation de handicap exercent moins leur droit de vote que l'ensemble des jeunes (graphique 12). Cependant, la part des 18-24 ans en situation de handicap qui n'ont voté à aucune des deux dernières élections est plus élevée en France métropolitaine (28,3%) que dans la région Nord-Pas-de-Calais (24,8%).

**Graphique 12 : Le vote chez les 18-24 ans dans la région et en France métropolitaine**



Source : Insee, enquête Handicap-Santé volet Ménages 2008

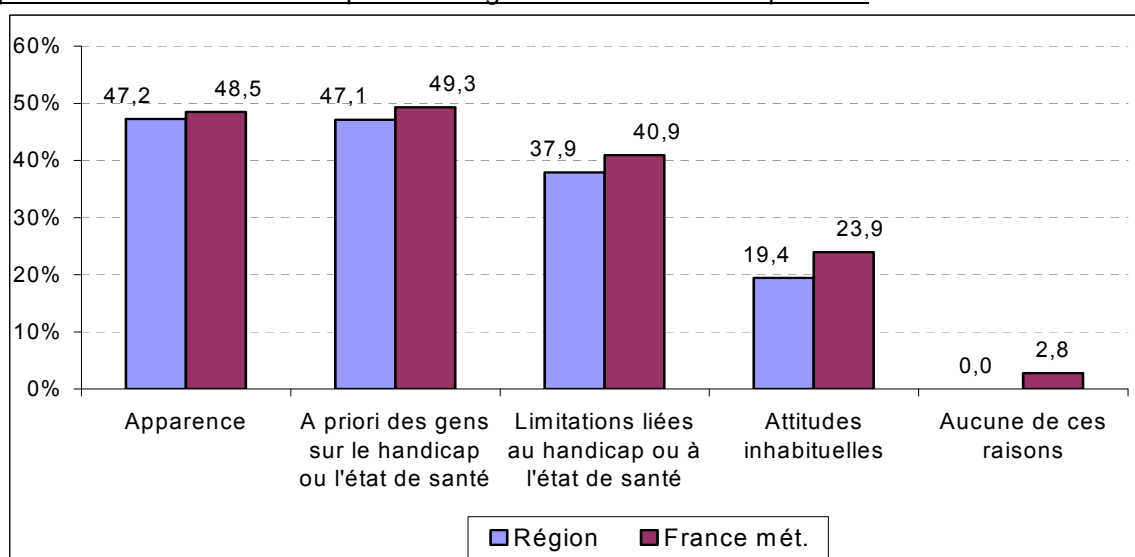
## Dans la région la moitié des jeunes en situation de handicap déclarent avoir subi des discriminations

Parmi l'ensemble des jeunes du Nord et de France métropolitaine, près de 20% déclarent avoir subi des discriminations telles que la moquerie, la mise à l'écart, des traitements injustes ou un non respect des droits. Dans le Pas-de-Calais, les discriminations ressenties sont plus rares (15%). Chez les jeunes en situation de handicap, elles touchent la moitié d'entre eux dans la région et 42,9% en France métropolitaine. Au sein de la région, la proportion de jeunes en situation de handicap ayant subi des discriminations n'est pas la même selon les départements. Ainsi, dans le département du Nord cela touche 45,7% des jeunes en situation de handicap et 60,7% dans le Pas-de-Calais.

Dans le Nord, parmi les jeunes en situation de handicap ayant subi des discriminations 78,5% déclarent qu'elles étaient dues à leur état de santé ou à un handicap. Cette part est inférieure en France métropolitaine (72,5%) et dans le Pas-de-Calais (71,2%).

Dans la région, parmi les jeunes en situation de handicap ayant subi des discriminations liées à leur état de santé ou à un handicap, 47,2% déclarent qu'elles sont dues à leur apparence physique ou aux appareillages qu'ils portent (graphique 13). La deuxième raison qu'ils évoquent est les jugements de valeur des gens sur leur handicap ou leur état de santé (47,1%). En France métropolitaine, ce sont également ces deux raisons qui sont le plus souvent citées et quasiment dans les mêmes proportions.

**Graphique 13 : Raisons des discriminations liées à l'état de santé ou à un handicap chez les jeunes repérés en situation de handicap dans la région et en France métropolitaine**



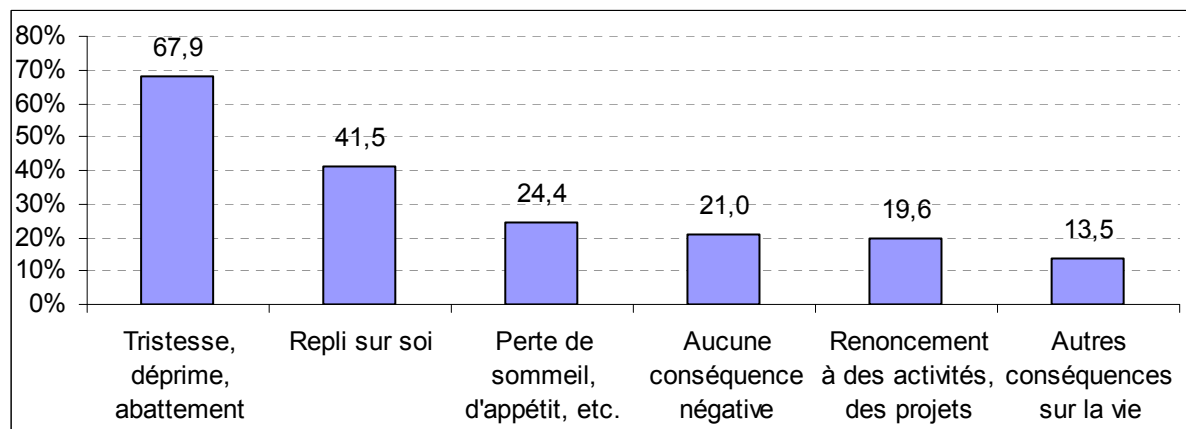
Source : Insee, enquête Handicap-Santé volet Ménages 2008

Le principal lieu cité dans lequel adviennent ces discriminations est le lieu d'étude. 65,3% des jeunes en situation de handicap ayant subi des discriminations liées à leur état de santé ou à un handicap sont concernés dans la région (72,8% en France métropolitaine). Les discriminations ont également souvent lieu dans la rue, dans un lieu public ou dans les transports en communs (37% dans la région, 39% en France métropolitaine). Enfin, dans la région, 12,3% subissent ces discriminations sur un lieu de loisirs comme par exemple le cinéma ou les lieux de pratique sportive (15% en France métropolitaine). Dans la région, comme en France, parmi les jeunes en situation de handicap ayant subi des discriminations liées à leur état de santé ou à un handicap, près de 80 % ont souffert d'insultes ou de moqueries. Plus de la moitié ont subi des mises à l'écart, et trois sur dix estiment avoir été injustement traités. Enfin, en France métropolitaine, 12,5% d'entre eux se sont vus refuser un droit.

En France métropolitaine, à la suite de discriminations liées à l'état de santé ou à un handicap, deux tiers des jeunes en situation de handicap se sont sentis tristes (graphique 14), déprimés ou abattus, et 41,5% se sont repliés sur eux-mêmes. Par contre, 21% déclarent que ces discriminations n'ont eu aucune conséquence négative sur leur vie ou leur santé. Enfin, 2,1% des jeunes en situation de handicap ont déposé une plainte subséquemment à des discriminations. De plus, un jeune en

situation de handicap sur dix a entamé d'autres démarches pour se défendre auprès d'un supérieur ou d'un représentant de l'autorité.

Graphique 14 : Conséquences des discriminations liées à l'état de santé ou à un handicap chez les jeunes repérés en situation de handicap, en France métropolitaine



Source : Insee, enquête Handicap-Santé volet Ménages 2008

## Chapitre 2 : Les conditions de vie des personnes de 25 à 59 ans en situation de handicap

Dans la région, 258 000 personnes âgées de 25 à 59 ans sont en situation de handicap, dont 155 400 personnes dans le Nord et 102 600 personnes dans le Pas-de-Calais. Elles représentent 42% de la population en situation de handicap contre 47% de la population totale.

### Une part de personnes en situation de handicap de 25 à 59 ans plus élevée dans le Pas-de-Calais que dans le Nord

Dans le département du Nord, 13,1% des 25 à 59 ans sont en situation de handicap. Cette part est plus élevée dans le Pas-de-Calais : 15,3%. La moyenne de France métropolitaine se situe entre les deux départements à 14,3%. C'est pour le handicap reconnu que le Pas-de-Calais se distingue le plus puisque parmi les 25 à 59 ans, la part de l'ensemble des personnes en situation de handicap reconnu est plus forte que celle de France métropolitaine et que celle du Nord : 10,1% contre 9,2% et 8,0%. La part de personnes combinant les trois formes de handicap est également plus élevée dans le Pas-de-Calais (Tableau 1).

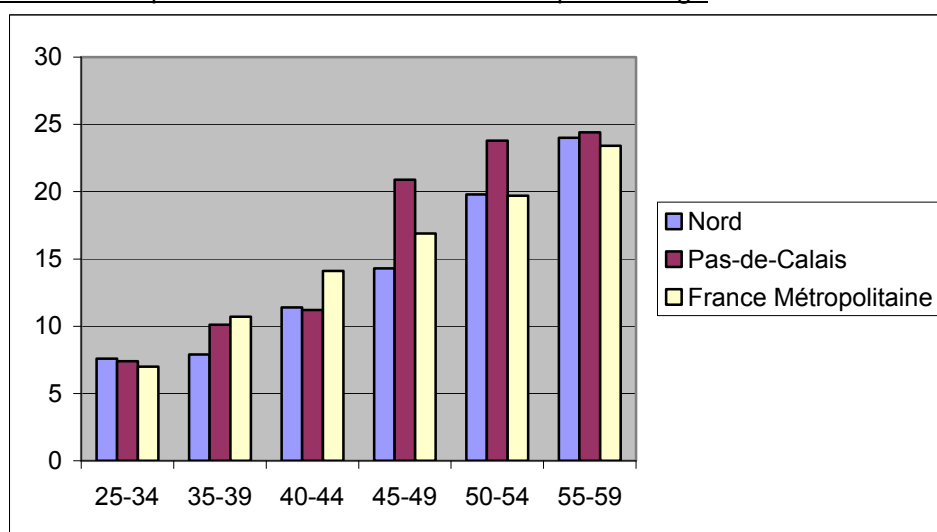
Tableau 1 : Les formes de handicap des 25 à 59 ans dans le Nord, le Pas-de-Calais et en France métropolitaine

	(En %)		
	Nord	Pas-de-Calais	France métropolitaine
Reconnu uniquement	2,7	3,7	3,7
Ressenti uniquement	2,2	2,7	2,4
Identifié uniquement	1,3	1,1	1,4
Reconnu et identifié	0,4	0,3	0,4
Reconnu et ressenti	2,0	2,5	2,2
Ressenti et identifié	1,6	1,4	1,3
Les trois	2,9	3,6	2,9
Ensemble des personnes en situation de handicap	13,1	15,3	14,3
Personnes ne correspondant à aucune approche du handicap	86,9	84,7	85,7
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, enquête Handicap-Santé volet Ménages 2008

Au sein de la tranche d'âge des 25 à 59 ans la proportion de personnes en situation de handicap a tendance à augmenter avec l'âge (Graphique 1). Les écarts entre les départements sont particulièrement forts pour les tranches d'âge des 45 à 54 ans. Alors qu'au début de la quarantaine, les prévalences dans le Nord et dans le Pas-de-Calais sont très proches, celle du Pas-de-Calais progresse très vite dès 45 ans pour se stabiliser plus tôt également. A l'inverse, les prévalences dans le Nord augmentent de manière plus régulière entre 40 et 60 ans pour se retrouver à nouveau quasiment identique à celle du Pas-de-Calais pour la tranche d'âge des 55 à 59 ans. Ces écarts n'illustrent pas des effets de cohortes : les fortes prévalences dans le Pas-de-Calais chez les 45 à 49 ans et les 50 à 54 ans sont indépendantes. Elles informent sur l'arrivée plus précoce des situations de handicap pour deux générations successives dans ce département.

Graphique 1 : Part des personnes en situation de handicap selon l'âge



Source : Insee, enquête Handicap-Santé volet Ménages 2008

La part de personnes en situation de handicap dans le Nord est moins élevée que celle du Pas-de-Calais et de France métropolitaine mais le nombre moyen de déficiences des personnes en situation de handicap y est un peu plus élevé : 3,6 déficiences en moyenne contre 3,4 et 3,3 (Tableau 2). Excepté chez les plus jeunes, ce constat se confirme pour toutes les tranches d'âge.

Tableau 2 : Nombre moyen de déficiences par âge

	Personnes en situation de handicap âgées de 25 à 59 ans			Ensemble des personnes âgées de 25 à 59 ans		
	Nord	Pas-de-Calais	France métropolitaine	Nord	Pas-de-Calais	France métropolitaine
25 à 34 ans	2,8	3,3	2,9	0,8	1,0	0,9
35 à 39 ans	3,5	2,8	2,8	1,0	1,0	1,0
40 à 44 ans	3,6	3,6	3,3	1,5	1,1	1,3
45 à 49 ans	3,9	3,4	3,2	1,7	1,8	1,6
50 à 54 ans	3,9	3,3	3,5	2,0	1,9	1,9
55 à 59 ans	3,8	3,5	3,6	2,1	2,0	2,1
Total	3,6	3,4	3,3	1,4	1,4	1,4

Source : Insee, enquête Handicap-Santé volet Ménages 2008

### Un moindre accès à l'emploi qui ne se résume pas à des diplômes moins élevés

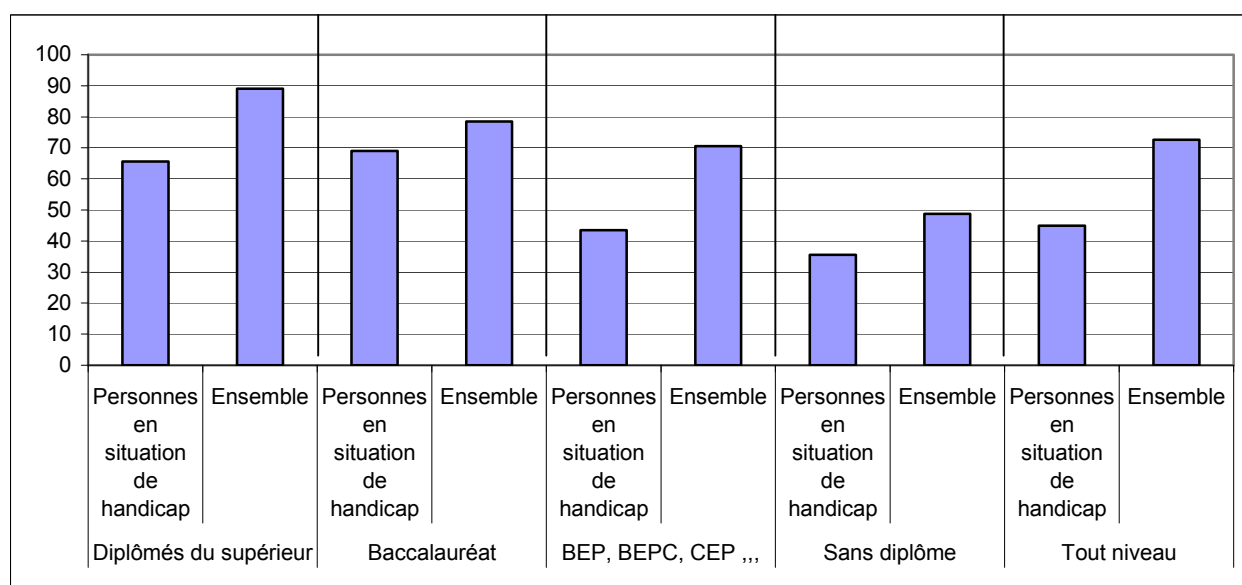
Dans la région, 44,9% des personnes en situation de handicap de 25 à 59 ans ont un emploi contre 72,6% de l'ensemble des 25 à 59 ans. Parmi les personnes en situation de handicap, la part des 25 à 59 ans en emploi est plus élevée dans le Nord que dans le Pas-de-Calais (46,4% contre 42,6%) malgré une moindre proportion de personnes en emploi (71,8% dans le Nord contre 74,0% dans le Pas-de-Calais).

La part de retraités avant 59 ans est plus élevée parmi les personnes en situation de handicap : 18,1% contre 7,0%. Par ailleurs, la proportion de personnes ne pouvant pas travailler pour des raisons de santé ou de handicap s'élève à 16,1%. Le taux d'emploi plus faible chez les personnes en situation de handicap peut s'expliquer en partie par le fait qu'elles sont moins diplômées : 28,7% n'ont pas de diplôme contre 16,1% pour l'ensemble et 21,3% ont au maximum un diplôme de type BEPC ou Brevet des collèges contre 12,2%. La part de titulaires d'un BEP est à peu près équivalente : 34,6% contre 36,3% mais la part de titulaires d'un baccalauréat ou plus est inférieure.

Cependant, à niveau de diplôme équivalent, le taux d'emploi reste plus faible chez les personnes en situation de handicap. Par exemple, 75,5% des titulaires d'un BEPC ou Brevet des collèges de 25 à 59 ans sont en emploi contre 50,4% des personnes en situation de handicap du même âge. De même pour les diplômés du supérieur : 89% des diplômés du supérieur de 25 à 59 ans ont un emploi contre 66% pour les personnes en situation de handicap du même âge (Graphique 2).

Outre davantage d'inactivité, les personnes en situation de handicap sont également plus souvent au chômage et ont une ancienneté de recherche d'emploi plus importante.

Graphique 2 : Taux d'emploi par niveau de diplôme chez les 25 à 59 ans, en Nord-Pas-de-Calais



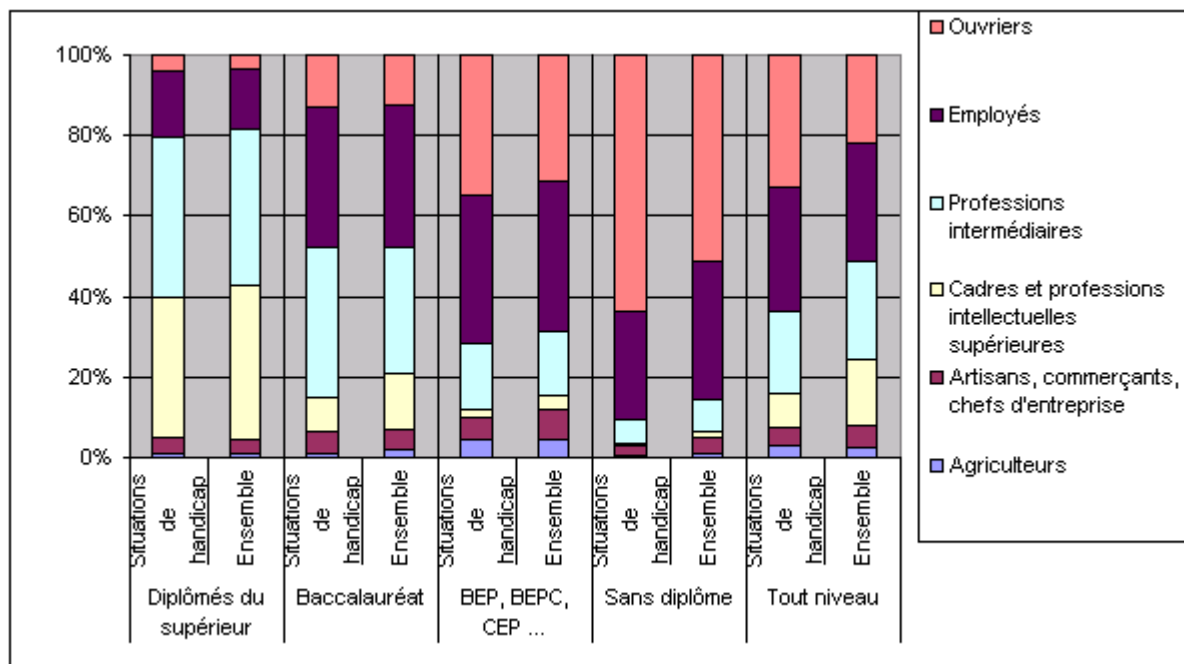
Source : Insee, enquête Handicap-Santé volet Ménages 2008

Parmi les personnes cumulant les trois formes de handicap, le taux d'emploi, de 22%, est encore plus faible. Cette catégorie comprend davantage de retraités (26,4%) et également de personnes qui déclarent ne pas pouvoir travailler pour des raisons de santé ou de handicap (38,8%).

Dans la région, parmi les actifs, on trouve une part plus élevée d'ouvriers parmi les personnes en situation de handicap âgées de 25 à 59 ans (45,5% contre 27,4% pour l'ensemble), en proportion trois fois moins de cadres (4,0% contre 13,1%), 1,5 fois moins de professions intermédiaires (16,5% contre 25,4%) et autant d'employés (29,1% contre 29,4%). Cette surreprésentation des ouvriers tient pour partie aux maladies et accidents du travail plus fréquents dans cette catégorie sociale que chez les autres actifs.

Il existe chez les personnes en situation de handicap comme chez les autres, une corrélation forte entre la catégorie socioprofessionnelle et le niveau de diplôme. Cependant, les personnes en situation de handicap occupent en moyenne un emploi plutôt moins qualifié au regard de leur diplôme. Ainsi en France métropolitaine, 38,3% des actifs de 25 à 59 ans diplômés du supérieur sont dans la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures contre 34,9% des personnes en situation de handicap du même âge. Chez les personnes n'ayant aucun diplôme c'est la part d'ouvriers qui est la plus importante et particulièrement parmi les personnes en situation de handicap : 63,6% contre 51,3% ( Graphique 3).

Graphique 3 : Catégories socioprofessionnelles par niveau de diplômes chez les 25 à 59 ans, en France métropolitaine



Source : Insee, enquête Handicap-Santé volet Ménages 2008

Les actifs occupés en situation de handicap sont davantage à temps partiel : 23,0% contre 16,7% pour l'ensemble des 25 à 59 ans en Nord-Pas-de-Calais. Le temps partiel est inférieur ou égal à 50% dans 59,1% des cas pour les personnes en situation de handicap contre 42,3% de l'ensemble. De plus, il est plus souvent un temps partiel thérapeutique : 21,3% contre 3,0%. La part de temps partiel a tendance à augmenter avec le nombre de déficiences. Parmi les personnes en situation de handicap, 31,1% âgées de 25 à 59 ans ayant cinq déficiences ou plus sont à temps partiel contre 21,0% n'ayant qu'une seule déficience.

Dans la région, parmi les actifs occupés en situation de handicap de 25 à 59 ans, 5,8% ont un emploi de travailleur handicapé dans un Établissement ou Service d'Aide par le Travail (ESAT) et 2,8% un emploi de travailleur handicapé dans une entreprise adaptée (ex. atelier protégé) ou un centre de distribution de travail à domicile (CDTD). Certains occupent un emploi bénéficiant d'un financement spécifique ; c'est le cas pour 3,8% d'entre eux dont l'aide est financée par l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH) et 1,0% par le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP). Il est à noter que 7,3 % des actifs occupés en situation de handicap de 25 à 59 ans déclarent avoir besoin d'une de ces aides sans pour autant la recevoir. Ce taux atteint 9,6 % dans le Nord et est plus faible dans le Pas-de-Calais.

Par ailleurs, près de 10 % disent ne pas connaître les aides dont ils seraient susceptibles de bénéficier. Hormis les emplois financés, 13,3% des personnes en situation de handicap bénéficient d'un aménagement dans le travail pour raison de santé.

### En lien avec un taux d'emploi plus faible, des revenus moins importants

Au niveau régional, 20,3% des ménages avec au moins une personne en situation de handicap de 25 à 59 ans ont un revenu mensuel moyen inférieur à 1000 € contre 8,9% pour l'ensemble des ménages de 25 à 59 ans (Tableau 3). Une partie de ces écarts tient aux structures familiales plus resserrées dans les cas de situations de handicap.

Mais à structure familiale équivalente, le constat reste le même. Parmi les ménages de personnes seules, 63,1% des ménages dont la personne est en situation de handicap disposent d'un revenu

inférieur à 1000 € contre 33,1% de l'ensemble des ménages constitués d'une personne seule. Il en va de même pour les ménages composés d'un couple.

Tableau 3 : Revenu mensuel moyen déclaré des ménages de 25 à 59 ans en Nord-Pas-de-Calais  
(En %)

	Tous ménages		Ménages de personnes seules		Ménages de personnes en couple	
	Personnes en situation de handicap	Ensemble	Personnes en situation de handicap	Ensemble	Personnes en situation de handicap	Ensemble
Moins de 1 000 €	20,3	8,9	63,1	33,1	10,1	4,9
De 1 000 € à moins de 1 500 €	19,0	11,8	23,8	22,8	21,7	11,3
De 1 500 € à moins de 2 000 €	18,7	16,3	7,4	23,5	19,7	17,9
De 2 000 € à moins de 4 000 €	35,2	48,6	5,7	18,6	42,6	52,8
4 000 € et plus	6,8	14,4	0,0	2,0	5,9	13,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, enquête Handicap-Santé volet Ménages 2008

Dans le Nord, 19,2% des ménages dont au moins une personne est en situation de handicap ont un revenu inférieur à 1000 € par mois, cette part est de 22,0% dans le Pas-de-Calais. Concernant l'ensemble des ménages, 9,5% disposent d'un revenu inférieur à 1000 € par mois dans le Nord et 7,8% dans le Pas-de-Calais.

### **Les personnes en situation de handicap estiment davantage que les autres avoir un mauvais état de santé**

Dans le Nord, 35,6% des personnes de 25 à 59 ans en situation de handicap estiment leur état de santé mauvais ou très mauvais, 33,1% dans le Pas-de-Calais, contre 7,9% de l'ensemble dans le Nord et 6,8% dans le Pas-de-Calais. Au niveau régional, cette estimation de l'état de santé général va de pair avec le nombre de déficiences. Plus le nombre de déficiences est important, plus la personne estime que son état de santé est mauvais. Ainsi, parmi les personnes en situation de handicap âgées entre 25 et 59 ans, celles estimant être en très bonne santé ont en moyenne 1,5 déficience contre 5,1 déficiences pour celles estimant être en très mauvaise santé. Chez les personnes en situation de handicap jugeant très bon leur état de santé, les déficiences sont peu fréquentes et souvent visuelles. Plus la personne estime être en mauvais état de santé plus les déficiences sont nombreuses et sont d'ordre psychologique ou liées au mouvement.

De plus, les personnes en situation de handicap se sont senties davantage tristes et abattues que la moyenne sur les quatre semaines qui précèdent l'enquête : 6,1% des 25 à 59 ans en situation de handicap de la région le sont en permanence contre 1,2% pour l'ensemble et 7,7% se sentent épuisé en permanence contre 1,4% pour l'ensemble.

### **Un recours au soin plus élevé**

En lien avec un moins bon état de santé, les personnes en situation de handicap de 25 à 59 ans vont davantage chez leur médecin généraliste. Au cours des douze derniers mois précédant l'enquête, elles déclarent s'y être rendues une quinzaine de fois en moyenne contre 8 fois pour l'ensemble des 25 à 59 ans, dans le Nord. Dans le Pas-de-Calais, le nombre moyen de visites est plus faible tant chez les personnes en situation de handicap (13 visites) qu'en moyenne (7 visites). Que ce soit dans le Nord ou dans le Pas-de-Calais, les personnes réunissant les trois formes de handicap sont celles qui, avec plus de 17 visites, ont eu le plus recours dans l'année à un médecin généraliste.

Comme pour les généralistes, les personnes en situation de handicap ont davantage recours aux médecins spécialistes ou à des professions paramédicales. A titre d'exemple, 11,2% des personnes en situation de handicap de 25 à 59 ans dans le Nord et 8,8% dans le Pas-de-Calais ont eu recours à

un psychologue contre respectivement 3,7% et 2,7% pour l'ensemble ; dans le Nord, 12,6% (11,7% dans le Pas-de-Calais) des personnes en situation de handicap de 25 à 59 ans ont eu recours à un podologue ou un pédicure dans l'année contre 7,3% de l'ensemble des 25-59 ans (8,7% dans le Pas-de-Calais). Dans le Nord, 28,7% (28,0% dans le Pas-de-Calais) des personnes en situation de handicap de 25 à 59 ans ont eu recours dans l'année à un kinésithérapeute contre 17,3% de l'ensemble des 25-59 ans (18,3% dans le Pas-de-Calais) ; 35,1% des personnes en situation de handicap de 25 à 59 ans dans le Nord et 43,1% dans le Pas-de-Calais ont eu recours à une infirmière contre respectivement 16,5% et 21,5% pour l'ensemble.

En revanche, dans le Nord, les personnes de 25 à 59 ans en situation de handicap ont, sur une année, moins recours à un dentiste que l'ensemble des 25-59 ans, 42,8% contre 54,9%. On fait la même observation dans le Pas-de-Calais : 49,0% contre 55,7%. Ceci laisse penser que le fort recours au soin est en rapport direct avec le handicap et que les soins préventifs dans les autres domaines de santé ne sont pas privilégiés. Par ailleurs, le renoncement à des actes de soins médicaux, chirurgicaux ou dentaires est plus fréquent dans la population en situation de handicap qu'en moyenne (24 % au cours des 12 derniers mois contre 12 % dans le Nord, 20 % contre 11 % dans le Pas-de-Calais). Les principales raisons évoquées pour expliquer ces renoncements sont économiques mais aussi le manque de temps ou la peur du médecin ; ces motifs de renoncement ne sont pas spécifiques à la population en situation de handicap.

### **Une aide familiale plus importante que l'aide professionnelle**

Dans le Nord, 42,6% des personnes en situation de handicap bénéficient d'une aide ; 40,5% bénéficient au moins d'une aide familiale, 7,3% au moins d'une aide professionnelle et 5,2% des deux à la fois. La part de personnes en situation de handicap recevant une aide est plus importante dans le Nord qu'en Pas-de-Calais (39,2%), mais les personnes aidées bénéficient de plus d'heures d'aides en Pas-de-Calais : 15,8 heures par semaine contre 14,1 heures dans le Nord (Tableau 4). En revanche la moyenne d'heures d'aide au niveau national se situe à 17,6 heures. Ces différences peuvent s'expliquer par plusieurs facteurs dont il est difficile de mesurer les effets, tels que la localisation en secteur urbain ou rural, la proximité de la famille, l'offre de soins ainsi que des facteurs comportementaux comme par exemple la difficulté à faire intervenir une personne extérieure à la famille chez soi.

Dans le Nord comme dans le Pas-de-Calais, les personnes en situation de handicap de 25 à 59 ans recevant une aide bénéficient de 2,5 à 3 fois plus d'heures d'aide familiale hebdomadaire que d'aide professionnelle (Tableau 4). Par comparaison avec le volume hebdomadaire d'aide au niveau national, les personnes en situation de handicap de 25 à 59 ans reçoivent moins d'aide familiale mais davantage d'aide professionnelle en Pas-de-Calais. Les personnes ayant les trois formes de handicap sont celles qui bénéficient le plus d'heures d'aide par semaine soit près de 20 heures d'aide par semaine dans le Nord et le Pas-de-Calais et 23,2 heures en France métropolitaine.

Tableau 4 : Part des personnes de 25 à 59 ans en situation de handicap bénéficiant d'une aide familiale ou professionnelle et nombre d'heures d'aide par semaine

(En %)

	Nord	Pas-de-Calais	France métropolitaine
<b>Au moins un aidant professionnel</b>	<b>7,3</b>	<b>4,2</b>	<b>7,2</b>
<i>dont : 1 aidant professionnel</i>	5,0	3,4	5,6
<i>2 aidants professionnels et plus</i>	2,3	0,8	1,6
<b>Au moins un aidant familial</b>	<b>40,5</b>	<b>38,6</b>	<b>31,4</b>
<i>dont : 1 aidant familial</i>	25,6	22,9	18,1
<i>2 aidants familiaux et plus</i>	14,9	15,7	13,3
<b>Un ou plusieurs aidants professionnels et familiaux</b>	<b>5,2</b>	<b>3,6</b>	<b>5,0</b>
<b>Au moins une aide quelle qu'elle soit</b>	<b>42,6</b>	<b>39,2</b>	<b>33,6</b>
Nombre d'heures d'aide professionnelle par semaine par personne ayant recours à au moins une aide professionnelle	5,0	6,5	5,8
Nombre d'heures d'aide familiale par semaine par personne ayant recours à au moins une aide familiale	14,5	16,1	18,4
<b>Total d'heures d'aide par semaine par personne ayant recours à au moins une aide quelle qu'elle soit</b>	<b>14,1</b>	<b>15,8</b>	<b>17,6</b>

Source : Insee, enquête Handicap-Santé volet Ménages 2008

Pour les personnes recevant une aide familiale, que ce soit dans le Nord, le Pas-de-Calais ou en France métropolitaine, l'aidant est bien souvent leur conjoint, respectivement 54,5%, 47,2% et 48,8%. Dans le Pas-de-Calais plus que dans le Nord et au niveau national, les personnes en situation de handicap de 25 à 59 ans reçoivent l'aide de leurs enfants : 30,7% contre respectivement 17,9% et 21,9% (Tableau 5).

Tableau 5 : Types d'aidants pour les personnes en situation de handicap âgées de 25 à 59 ans recevant au moins une aide familiale

(En %)

	Nord	Pas-de-Calais	France métropolitaine
<b>Conjoint *</b>	54,5	47,2	48,8
<b>Parent(s)</b>	8,5	9,2	12,2
<b>Enfant(s)</b>	17,9	30,7	21,9
<b>Frère(s) ou sœur(s)</b>	4,7	4,2	8,5
<b>Autre(s) membre(s) de la famille (non cohabitant)</b>	9	5,9	8,7
<b>Ami(s) (non cohabitant)</b>	6,9	7,7	10,7
<b>Autre(s)</b>	9,1	9,1	9,1

Source : Insee, enquête Handicap-Santé volet Ménages 2008

\* Le total de chaque colonne dépasse 100% car une personne en situation de handicap peut avoir recours à plusieurs aidants

Dans le Nord, 39,6% des personnes en situation de handicap de 25 à 59 ans recevant une aide professionnelle déclarent avoir recours à un intervenant social et 30,5% à une aide à domicile ou ménagère. Dans le Pas-de-Calais, ces deux aides arrivent également en tête mais on trouve d'abord l'aide à domicile (53,6%) puis l'intervenant social (46,6%). L'aide professionnelle semble moins diversifiée dans le Pas-de-Calais et davantage tournée vers l'aide à domicile et l'aide sociale, alors que dans le Nord, l'aide professionnelle est davantage de type médicale (Tableau 6).

Tableau 6 : Types d'aidants pour les personnes en situation de handicap âgées de 25 à 59 ans recevant au moins une aide professionnelle

(En %)

	Nord	Pas-de-Calais	France métropolitaine
Un(e) infirmier(ère), un service de soins infirmiers *	29,6	10,9	24,1
Un autre professionnel paramédical (aide-soignante, ergothérapeute, kinésithérapeute, orthophoniste,...)	25,1	11,1	17,4
Un psychologue, psychomotricien, ...	3,1	0	5,9
Une aide à domicile, une aide ménagère, une auxiliaire de vie, garde à domicile, service de portage	30,5	53,6	51,9
Un intervenant social (assistante sociale, éducatrice spécialisée,...)	39,6	46,6	22,4
Autres	3,9	0	5,6

Source : Insee, enquête Handicap-Santé volet Ménages 2008

\* Le total de chaque colonne dépasse 100% car une personne en situation de handicap peut avoir recours à plusieurs aidants

## Des logements plus petits, parfois adaptés au handicap

Les personnes en situation de handicap âgées de 25 à 59 ans de la région, vivent davantage en maison de ville (57,1% contre 54,8%) et en appartement (20,2% contre 18,6%) et moins en pavillon (22,5% contre 26,4%) que l'ensemble des 25 à 59 ans. Par conséquent elles occupent des logements à la surface plus petite que l'ensemble des personnes, puisque 22,8% disposent d'un logement inférieur à 70 m<sup>2</sup> contre 14,0% pour l'ensemble. Cette surface moins importante s'explique en partie par le fait de ménages plus petits. 6,2% des personnes en situation de handicap âgées de 25 à 59 ans ont réalisé des aménagements de leur logement en raison d'un problème de santé ou d'un handicap. Par exemple, 3,1% possèdent un lit électrique ou médicalisé et 2,2% une salle de bain adaptée.

Parmi les 25 à 59 ans, les personnes en situation de handicap sont autant propriétaires que la moyenne de cette tranche d'âge mais en proportion moins souvent en cours d'accession à la propriété (Tableau 7). Cela tient en partie au fait que les personnes en situation de handicap sont surreprésentées parmi les quinquagénaires, âge pour lequel les accédants sont moins nombreux que chez les trentenaires ou les quadragénaires et à l'inverse les propriétaires plus fréquents. Parmi les locataires, la part de personnes en situation de handicap vivant en logement en HLM est proche de celle de l'ensemble des 25 à 59 ans : 65% contre 61%.

Tableau 7 : Statut d'occupation des personnes de 25 à 59 ans du Nord-Pas-de-Calais  
(en %)

	Personnes en situation de handicap	Ensemble
Accédant à la propriété	13,5	25,9
Propriétaire non accédant	35,8	34,1
Locataire	47,3	36,9
<i>dont location auprès d'un organisme HLM ou assimilé</i>	30,9	22,6
Autre	3,4	3,1
Ensemble	100,0	100,0

Source : Insee, enquête Handicap-Santé volet Ménages 2008

## Moins d'activités de loisirs

Les personnes en situation de handicap ont globalement moins d'activités de loisirs que l'ensemble des 25 à 59 ans. 75,3% des personnes en situation de handicap de 25 à 59 ans n'ont aucune activité associative contre 68,7% pour l'ensemble. Les personnes en situation de handicap font moins de sport (24,8% contre 48,3% pour l'ensemble), vont moins au cinéma (42,3% contre 65,9%), au musée (17,8% contre 31,3%), écoutent moins de musique (81,2% contre 88,8%) et lisent moins (40,4% contre 53,4%). En revanche, les personnes en situation de handicap de 25 à 59 ans regardent autant la télévision tous les jours que l'ensemble : 89,0% contre 88,2% mais la fréquence est plus élevée : 32,2% des personnes de 25 à 59 en situation de handicap regardent la télévision plus de 4 heures par jour contre 15,7% pour l'ensemble. La même proportion de personnes en situation de handicap que l'ensemble aimeraient avoir plus d'activités de loisirs (43,0% contre 41,7%). Parmi ces personnes, qui aimeraient réaliser plus d'activités de loisirs, les personnes en situation de handicap sont davantage gênées dans leur réalisation que la moyenne pour cause de revenus insuffisants (43,9% contre 30,5%) et de problèmes de santé (43,3% contre 9,3%).

Les personnes en situation de handicap éprouvent plus de difficultés, et sont plus souvent dans l'impossibilité, d'accéder à certains lieux tels que les commerces, les lieux de loisirs, ou aux transports que l'ensemble des 25 à 59 ans : 9,4% contre 2,1% dans la région. Parmi elles, les personnes en situation de handicap éprouvent beaucoup plus de difficultés d'accès que l'ensemble, dans les services publics (5,3% contre 1,1%) et dans les lieux de soins médicaux (3,8% contre 0,6%).

Au final, environ 4 % des personnes en situation de handicap de 25 à 59 ans sortent de chez elles moins d'une fois par semaine, tant dans le Nord, le Pas-de-Calais que la France métropolitaine. Entre 1 et 2 % ne sortent même jamais.

### **Davantage de discriminations ressenties**

Les causes de discriminations ressenties par les personnes en situation de handicap sont diverses : 50,2% d'entre elles ressentent une discrimination a priori sur leur handicap ou leur santé contre 32,9% pour l'ensemble des 25 à 59 ans ; 36,1% due à des limitations (besoin d'aide humaine, lenteur, difficultés de communication) contre 25,1% pour l'ensemble et 13,6% à des attitudes jugées inhabituelles contre 10,3%. En revanche, elles ressentent moins de discrimination sur leur apparence physique ou à cause d'appareillage (46,3% contre 62,0%).

C'est dans les transports en commun, la rue, les lieux publics que les discriminations concernent la part la plus importante de personnes : c'est le cas pour 44,6% des personnes en situation de handicap de 25 à 59 ans contre 31,6% de l'ensemble des 25 à 59 ans de la région. Vient ensuite le lieu de travail : 33,9% contre 25,8% de l'ensemble des 25 à 59 ans.

### Encadré : Zoom sur les personnes de 45 à 59 ans en situation de handicap

La proportion de personnes en situation de handicap est plus élevée chez les 45 à 59 ans : 19,4% dans le Nord, 23,0% dans le Pas-de-Calais et 20,0% en France métropolitaine notamment du fait des hausses des catégories des reconnus et ressentis et de celle regroupant les trois formes de handicap. Comme pour les autres tranches d'âge, les prévalences et formes de handicap dépendent du vieillissement progressif des personnes en situation de handicap mais aussi de l'apparition de nouvelles situations de handicap. Or les 45 à 59 ans ont comme spécificité de représenter la tranche d'âge où la prévalence commence à augmenter fortement en rapport avec le vieillissement. En lien avec cette hausse, le handicap identifié prend de l'importance de même que certaines déficiences, motrices notamment.

#### **Des retraites plus précoces**

Comme pour l'ensemble des 25 à 59 ans, les 45 à 59 ans en situation de handicap ont moins accès à l'emploi que l'ensemble de leur classe d'âge. Entre 45 et 59 ans, le taux d'emploi diminue dans les mêmes proportions chez les personnes en situation de handicap que la moyenne. En Nord-Pas-de-Calais, 65,9% des 45 à 59 ans sont en emploi contre 40,2% pour les personnes en situation de handicap. La part de retraités y est plus élevée que parmi l'ensemble des 45 à 59 ans : 28,7% contre 16,6%.

Parmi les actifs, la part d'ouvriers chez les 45 à 59 ans en situation de handicap est moins importante que celle des 25 à 59 ans (38,5% contre 45,5%), celle des professions intermédiaires est plus élevée (21,3% contre 16,5%). La part de cadres et professions intermédiaires est légèrement plus élevée chez les 45 à 59 ans.

#### **Des inégalités de revenus plus fortes**

D'une manière générale, les 45 à 59 ans se situent davantage dans les ménages aux tranches de revenus inférieurs et dans une moindre mesure supérieurs, et plus rarement dans les tranches intermédiaires que l'ensemble des 25 à 59 ans. C'est notamment particulièrement le cas des personnes en situation de handicap : 22,1% vivent dans un ménage au revenu inférieur à 1000 € par mois contre 20,3% pour les 25 à 59 ans et 8,9% ont un revenu supérieur à 4000 € par mois contre 6,8% pour les 25 à 59 ans.

#### **Moins d'aides**

Les 45 à 59 ans en situation de handicap s'estiment davantage en mauvais état de santé que les 25 à 59 ans mais ils se rendent moins chez le médecin généraliste (11 visites contre 14 visites en un an). Pourtant, les personnes en situation de handicap âgées de 45 à 59 ans reçoivent en proportion moins d'aide que l'ensemble des 25 à 59 ans. Dans le Nord, 40,2% des 45 à 59 ans en situation de handicap reçoivent une aide contre 42,6% des 25 à 59 ans ; dans le Pas-de-Calais 36,5% contre

39,2% et 32,2% contre 33,6% en France métropolitaine. Ils bénéficient également de moins d'heures d'aide par semaine en Pas-de-Calais (14,5 heures contre 15,8 heures pour les 25 à 59 ans) et en France métropolitaine (15,4 heures contre 17,6 heures). Dans le Nord, le nombre d'heures d'aide hebdomadaire est équivalent : 14,6 heures contre 14,1 heures.

Au sein des personnes en situation de handicap de 25 à 59 ans, la part d'aide provenant du conjoint augmente légèrement chez les plus de 45 ans, celle des parents diminue et c'est surtout la part d'aide provenant des enfants qui augmente de la manière la plus importante. On retrouve chez les 45 à 59 ans du Pas-de-Calais, la même particularité que chez l'ensemble des 25 à 59 ans, à savoir la forte proportion d'aide provenant des enfants de la personne en situation de handicap.

Concernant l'aide professionnelle, les 45 à 59 ans reçoivent davantage d'aide à domicile ou ménagère que les personnes en situation de handicap de 25 à 59 ans.

### **Un sentiment de discrimination atténué**

Globalement, le sentiment de discrimination est moins prononcé chez les 45 à 59 ans.

La part des personnes en situation de handicap de 45 à 59 ans ayant le sentiment de subir des discriminations liées à leur handicap ou leur santé reste plus élevée que pour l'ensemble des 45 à 59 ans : 45,8% contre 33,7%, mais elle est moins importante que celle des personnes en situation de handicap de 25 à 59 ans (50,2%). Le même constat s'observe pour les discriminations liées à des limitations (besoin d'aide humaine, lenteur, difficultés de communication), 34,2% des personnes en situation de handicap de 45 à 59 ans ont ce sentiment contre 26,4% pour l'ensemble. Comme pour les 25 à 59 ans, les personnes en situation de handicap de 45 à 59 ans sont en proportion moins nombreuses à ressentir des discriminations que l'ensemble concernant leur apparence physique : 41,8% contre 52,5%.

## Chapitre 3 : Les conditions de vie des personnes de 60 ans et plus en situation de handicap

300 000 personnes âgées de 60 ans et plus, appelées « seniors » dans le reste du document, vivent à domicile en situation de handicap dans l'ensemble de la région Nord-Pas-de-Calais. C'est pour cette tranche d'âge que la population en institution, donc non couverte dans le champ de l'enquête, est la plus forte. L'étude de la population des seniors évoque les notions de vieillesse, de dépendance et de handicap. Toutes ces notions décrivent des situations différentes mais regroupées sous le terme « situation de handicap » selon la définition retenue et explicitée dans la synthèse. Un élément structurant de cette population et récurrent tout au long du document est la corrélation forte entre l'âge et le handicap. 48% des nordistes en situation de handicap ont 60 ans et plus (176 000 personnes). Dans le département du Pas-de-Calais, ces seniors représentent 52% de la population en situation de handicap de leur département.

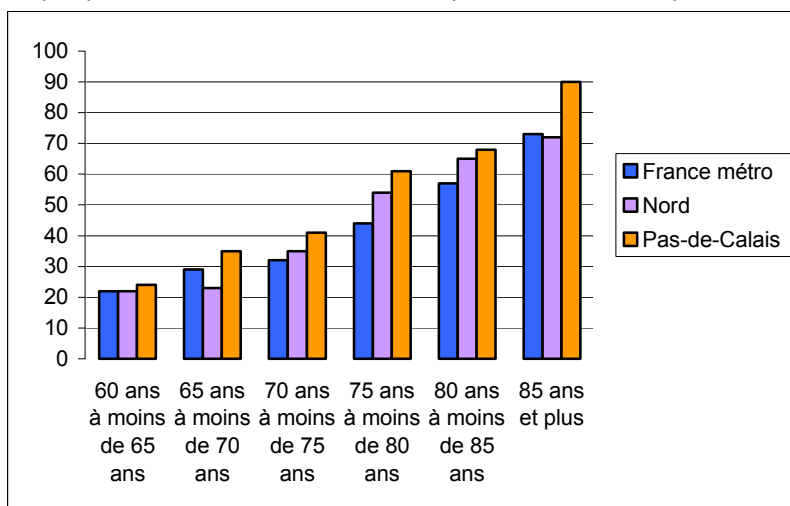
### Les seniors plus souvent en situation de handicap dans le Pas-de-Calais que dans le Nord

Dans le département du Nord, 39 % de la population des 60 ans et plus vivant à domicile est en situation de handicap, toutes formes de handicap confondues ; cette proportion, en France métropolitaine, est de 37%. Cette part est beaucoup plus élevée dans le Pas-de-Calais, où elle atteint 46%. Néanmoins, dans le Nord, les seniors en situation de handicap présentent légèrement plus de déficiences que dans le Pas-de-Calais. Pour le Pas-de-Calais, cette plus forte prévalence par rapport à la moyenne nationale se vérifie à tous les âges de la vie adulte. En revanche, pour le Nord, il est à noter que tous âges confondus, les situations de handicap sont plus rares qu'en France métropolitaine, d'où une spécificité de cette tranche d'âge.

L'effet de l'âge sur la prévalence d'une situation de handicap est avéré au sein de la population des seniors : si la prévalence de la tranche d'âge des moins de 65 ans est d'environ 22% pour la région, elle atteint plus du tiers 10 ans plus tard et 70% à 90% chez les personnes de plus de 85 ans. La progression n'est pas linéaire : elle est l'objet d'un premier pic chez les 75 ans et plus et d'un second dans la dernière tranche d'âge observée surtout pour le Pas-de-Calais. 90 % des personnes de 85 ans et plus y sont en situation de handicap contre 72% pour le Nord et 73% pour l'ensemble de la France métropolitaine.

Les écarts entre le Nord et le Pas-de-Calais ne s'expliquent pas par un effet de structure spécifique au sein de la population des seniors, puisque la pyramide des âges des 60 ans et plus est à peu près équivalente dans les deux départements. La plus forte proportion de personnes en situations de handicap dans le Pas-de-Calais s'explique donc uniquement par une prévalence plus forte à tous les âges (graphique 1).

Graphique 1 : Prévalences du handicap chez les seniors par tranches d'âge



Source : Insee, enquête Handicap-Santé volet Ménages 2008

### Le handicap identifié très présent dans la région

Globalement, le handicap sous sa forme identifiée augmente avec l'avancée en âge. S'il concerne un individu sur dix tous âges confondus, c'est le cas pour un senior sur trois environ (tableau 1). Elle est la forme du handicap la plus rencontrée dans cette population, qu'elle soit seule ou conjuguée avec une ou deux autres formes du handicap (tableau 2). Le handicap sous sa forme ressentie concerne un peu plus d'un quart des seniors dans les deux départements de la région. La forme reconnue du handicap englobe les personnes ayant déclaré une ou plusieurs reconnaissances administratives (allocations, pensions...). Dans le Nord, un peu plus de 12% des seniors déclarent se trouver dans cette situation. Ils sont 17% dans le Pas-de-Calais. Au final, la plus forte prévalence des seniors dans le Pas-de-Calais s'explique pour près de 80 % par les personnes en situation de handicap uniquement reconnu ou uniquement identifié.

Tableau 1 : Le poids des différentes formes de handicap parmi les seniors et l'ensemble de la population en Nord-Pas-de-Calais et en France

(en %)

	Seniors			Tous âges confondus		
	Nord	Pas-de-Calais	France métropolitaine	Nord	Pas-de-Calais	France métropolitaine
Handicap ressenti	26,3	27,5	22,9	9,7	10,6	9,6
Handicap identifié	30,1	34,1	26,7	9,4	10,3	9,4
Handicap reconnu	12,5	17,0	14,0	6,9	8,4	7,9
Ensemble des personnes en situation de handicap	39,0	46,0	37,4	14,8	17,2	16

source : Insee, enquête Handicap-Santé, volet ménages 2008

Tableau 2 : Le poids des différentes formes de handicap parmi les seniors et l'ensemble de la population en Nord-Pas-de-Calais et en France

(en %)

	Seniors			Tous âges confondus		
	Nord	Pas-de-Calais	France métropolitaine	Nord	Pas-de-Calais	France métropolitaine
Reconnu uniquement	2,4	4,6	4,5	1,9	2,8	2,9
Identifié uniquement	8,7	12,1	8,6	2,5	3,3	2,9
Identifié reconnu	1,6	1,8	1,4	0,7	0,5	0,6
Ressenti uniquement	5,1	4,8	4,6	2,2	2,4	2,3
Ressenti reconnu	1,4	2,5	1,7	1,3	1,7	1,4
Ressenti identifié	12,6	12,1	10,2	3,2	3,1	2,9
Les 3	7,2	8,1	6,5	3,0	3,4	3,0
Ensemble des personnes en situation de handicap	39,0	46,0	37,4	14,8	17,3	16,0
Personnes ne correspondant à aucune approche du handicap	61,0	54,1	62,7	85,2	82,7	84,0

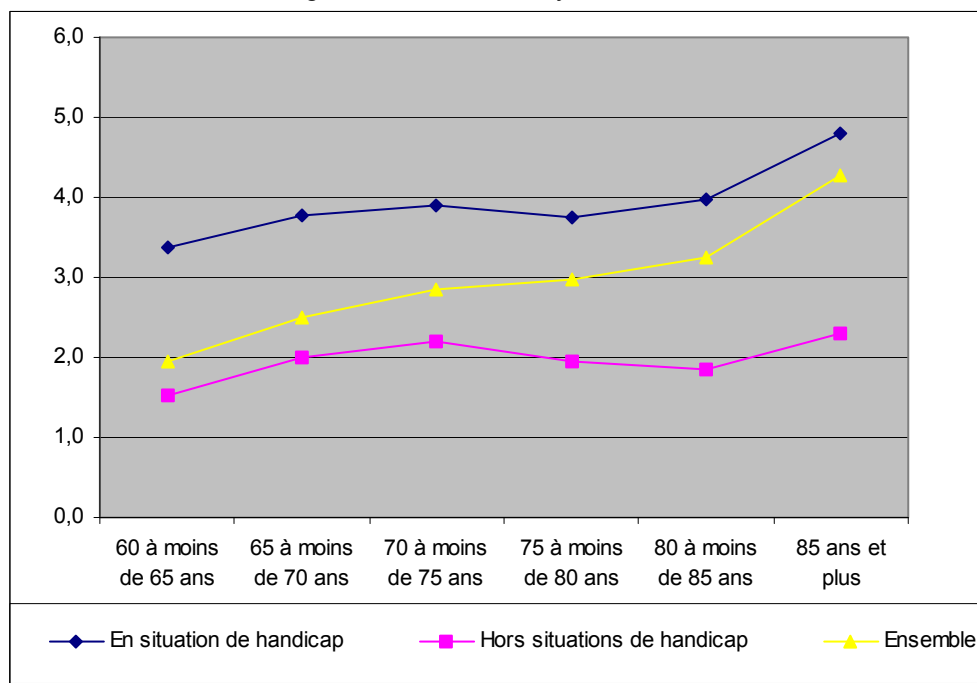
Source : Insee, enquête Handicap-Santé volet Ménages 2008

### Les déficiences : plus nombreuses dans le département du Nord

En région, tous âges confondus, les déficiences sont deux fois et demi plus nombreuses dans la population en situation de handicap qu'en moyenne. L'écart entre le nombre de déficiences dans la population en situation de handicap et dans l'ensemble de la population n'est pas aussi significatif chez les seniors. Dans la tranche d'âge des 60-65 ans (graphique 2), le nombre moyen de déficiences est multiplié par 1,7 pour la population en situation de handicap, quel que soit le département. Puis

l'écart se resserre au fil des années. Cependant cette convergence s'explique par un effet de structure : les personnes en situation de handicap ne perdent pas de leur spécificité mais deviennent, dans les tranches d'âge les plus élevées, très majoritaires. Elles influencent donc de manière croissante la moyenne de la tranche d'âge. Si l'on compare les seniors handicapés aux non handicapés, la différence en termes de déficiences reste globalement constante jusqu'à 70-75 ans et augmente pour les tranches d'âge supérieures.

Graphique 2 : Les seniors de la Région et le nombre moyen de déficiences



Source : Insee, enquête Handicap-Santé volet Ménages 2008

Les seniors en situation de handicap dans le département du Nord présentent un nombre de déficiences légèrement plus élevé que dans le Pas-de-Calais. Pour chaque tranche d'âge observée, hormis les 60-65 ans, le nombre moyen de déficiences y est plus important. Le nombre de déficiences par forme de handicap révèle peu de différences si ce n'est chez les seniors en situation de handicap identifié et reconnu ; il est alors de 4,5 dans le Pas-de-Calais contre 3,8 dans le Nord.

Tableau 3 : Nombre moyen de déficiences chez les seniors en situation de handicap par forme de handicap.

	Nord	Pas-de-Calais
Reconnu uniquement	3,4	3,3
Identifié uniquement	3,1	3,0
Identifié reconnu	3,7	4,5
Ressenti uniquement	3,6	3,5
Ressenti reconnu	4,0	3,8
Ressenti identifié	4,0	4,0
Les 3	5,4	5,2
Ensemble des personnes en situation de handicap	3,9	3,8

Source : Insee, enquête Handicap-Santé volet Ménages 2008

Hormis pour les déficiences visuelles qui affectent invariablement plus de 80% des seniors, la population en situation de handicap est plus touchée par tous les types de déficiences. Les écarts les plus significatifs entre la moyenne de la population et celle en situation de handicap concernent les déficiences d'ordre moteur et celles d'ordre psychologique. Les trois quarts des 60 ans et plus en situation de handicap, tant dans le Nord que dans le Pas-de-Calais connaissent des déficiences motrices. C'est la moitié pour l'ensemble des seniors. Les déficiences de mouvement sont souvent la marque des situations de handicap liées au vieillissement puisque tous âges confondus, deux tiers des personnes en situation de handicap présentent des déficiences de mouvement et 20 % pour l'ensemble de la population. Les déficiences d'ordre psychologique affectent plus d'un Nordiste sur deux lorsqu'il est en handicap et un sur trois pour l'ensemble des seniors. Les seniors du Pas-de-Calais semblent moins touchés par ce type de déficiences (tableau 4).

Tableau 4 : Part des personnes concernées par au moins une déficience chez les seniors  
(En %)

	En situation de handicap		Ensemble des seniors	
	Nord	Pas-de-Calais	Nord	Pas-de-Calais
Déficience de mouvement	74	75	51	52
Déficience visuelle	88	82	86	81
Déficience auditive	38	42	25	28
Déficience de parole	7	7	3	4
Déficience psychologique	52	44	34	29
Autres déficiences	3	3	2	4

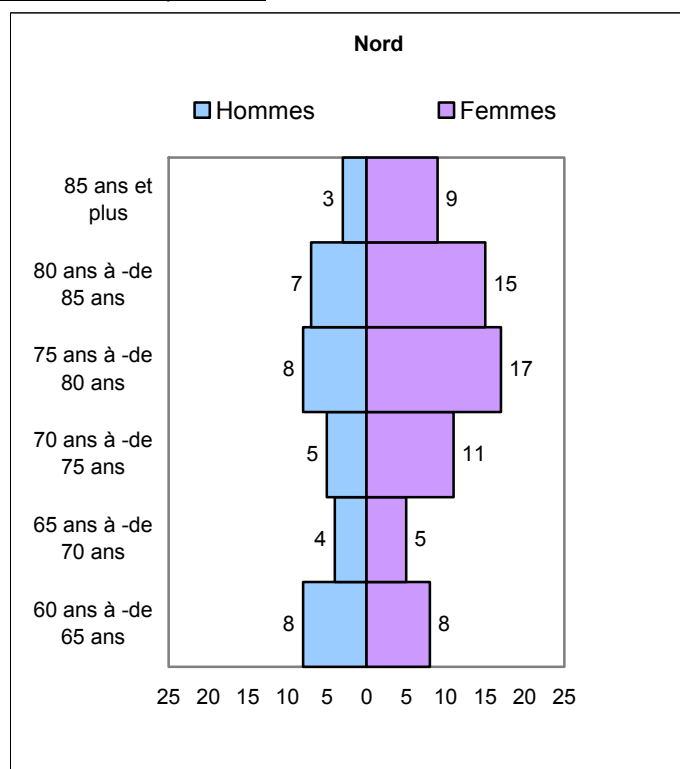
Source : Insee, enquête Handicap-Santé volet Ménages 2008

### Une population de seniors en situation de handicap majoritairement féminine

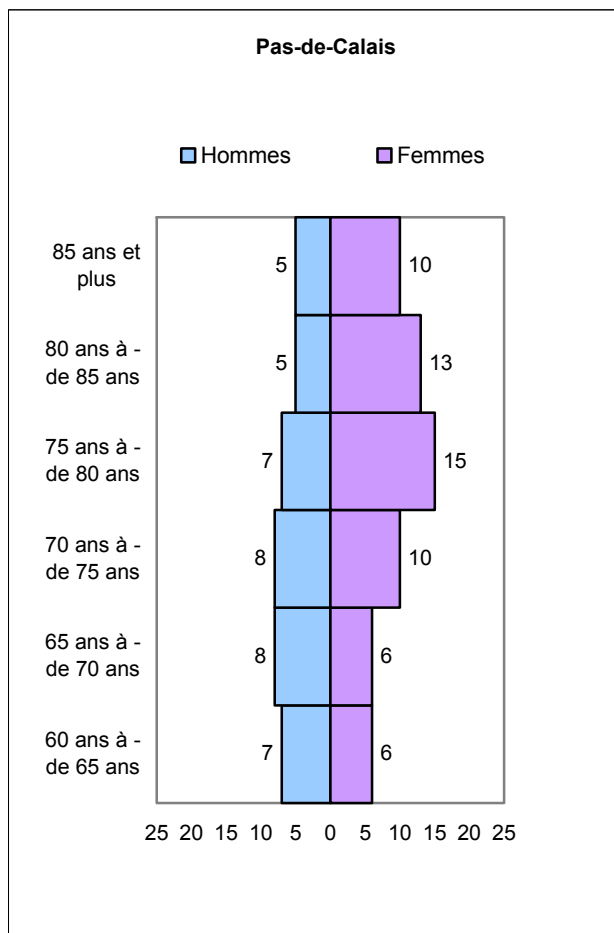
La structure par âge et genre de la population en situation de handicap vivant à domicile est en partie déterminée par l'espérance de vie plus longue d'en moyenne 8 années pour les femmes. L'espérance de vie à la naissance en 2007 est de 74,5 ans chez les hommes pour 82,2 ans chez les femmes dans le Nord et de 73,7 ans chez les hommes et 82,2 chez les femmes dans le Pas-de-Calais. La répartition hommes-femmes des seniors de la région est de 59% de femmes pour 41% d'hommes, quel que soit le département. Lorsqu'ils sont en situation de handicap, la surreprésentation des femmes est encore plus importante puisqu'on compte 65% de femmes pour 35% d'hommes dans le Nord et 60% de femmes pour 40% d'hommes dans le Pas-de-Calais (graphiques 3 et 4). Les femmes de 70 à moins de 85 ans représentent 43% de la population des seniors en situation de handicap dans le Nord, 38% dans le Pas-de-Calais et 32% en France métropolitaine. Les hommes de cette même tranche d'âge pèsent pour 20% de la population des seniors en handicap. L'écart observé entre hommes et femmes est donc bien inférieur pour l'ensemble du pays avec 12 points d'écart contre 23% pour le Nord et 18% pour le Pas-de-Calais (graphique 5).

Alors qu'avant 60 ans, les prévalences à chaque âge sont plus fortes chez les hommes, avec l'avancée en âge, elles sont plus importantes chez les femmes. Les plus fortes prévalences dans les âges les plus jeunes chez les hommes ont pu conduire à une mortalité masculine plus précoce réduisant de fait la part des personnes en situation de handicap dans les âges les plus élevés.

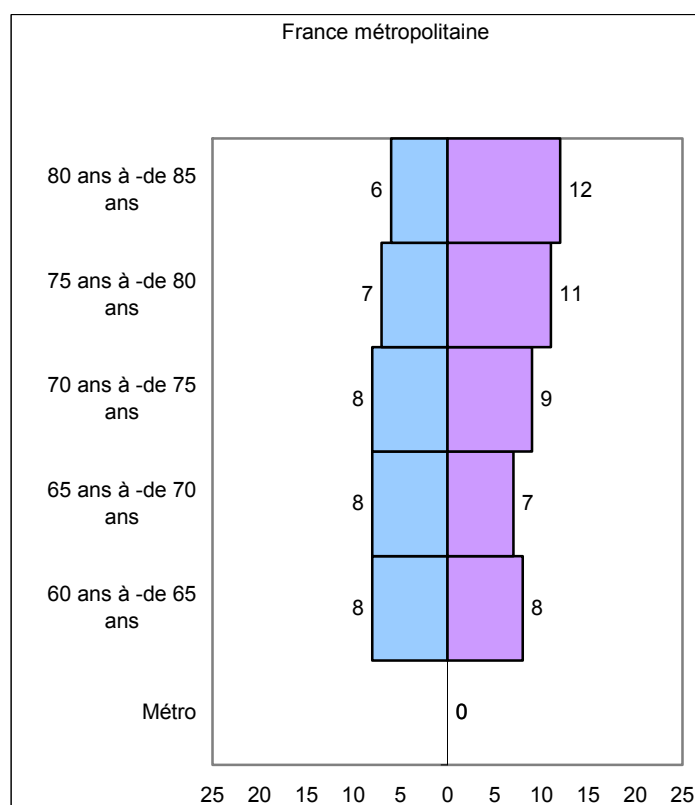
Graphiques 3, 4 et 5: Répartition par âge et sexe des seniors en situation de handicap dans le Nord, le Pas-de-Calais et la France métropolitaine



Source : Insee, enquête Handicap-Santé volet Ménages 2008



Source : Insee, enquête Handicap-Santé volet Ménages 2008



Source : Insee, enquête Handicap-Santé volet Ménages 2008

### Des seniors en situation de handicap plus souvent seuls en Nord-Pas-de-Calais qu'en France métropolitaine

Globalement, les seniors en situation de handicap vivent moins en couple que l'ensemble des seniors. Si les comportements sont analogues d'un département à l'autre de la région (environ la moitié des seniors en situation de handicap vivent en couple), la région se situe en deçà de la moyenne nationale où la part des seniors en situation de handicap vivant en couple s'établit à 55% (tableau 5).

L'espérance de vie plus longue des femmes est un facteur explicatif plus discriminant que le handicap en lui-même quant aux écarts observés entre les deux sexes. Si 35% des femmes de 60 ans et plus en situation de handicap dans le Nord vivent en couple, cette proportion est de 77% chez les hommes. Les parts sont du même ordre pour le département du Pas-de-Calais. L'écart entre les deux sexes est moins significatif pour l'ensemble des seniors. La vie en couple y est plus fréquente, que l'on soit homme ou femme .

Tableau 5 : Part des seniors déclarant vivre en couple

(En %)

Vie en couple	Seniors en situation de handicap			Ensemble des seniors		
	Nord	Pas-de-Calais	France métropolitaine	Nord	Pas-de-Calais	France métropolitaine
Hommes	77	74	74	81	82	79
Femmes	35	36	41	50	49	53
Ensemble	49	51	55	62	63	64

Source : Insee, enquête Handicap-Santé volet Ménages 2008

## Les seniors en situation de handicap au sein de ménages à plus faibles revenus

La situation financière des personnes de 60 ans et plus en situation de handicap est identique dans les deux départements de la région : environ 55% d'entre eux vivent au sein de ménages dont les revenus mensuels n'excèdent pas 1 500 euros (tableau 6). Pour l'ensemble des seniors du département du Nord, ce sont 37% qui entrent dans cette tranche de revenus, soit 18 points de moins. Le département du Pas-de-Calais, avec des revenus globalement plus faibles, accuse un écart moindre entre les deux populations puisque ce sont 48% de l'ensemble des seniors qui vivent dans un ménage percevant moins de 1 500 euros par mois.

Tableau 6 : Répartition des seniors selon le revenu mensuel déclaré du ménage  
(En %)

	Seniors en situation de handicap		Ensemble des seniors	
	Nord	Pas-de-Calais	Nord	Pas-de-Calais
Moins de 1 000 €	25,5	27,8	14,9	20,2
De 1 000 € à moins de 1 500 €	29,8	28,7	22,2	27,9
De 1 500 € à moins de 2 000 €	18,1	19,8	20,1	21,4
De 2 000 € à plus de 4 000 €	23,1	21,2	33,9	26,2
Plus de 4 000 €	3,5	2,5	8,9	4,3
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, enquête Handicap-Santé volet Ménages 2008

Les moindres revenus des ménages de seniors intégrant des personnes en situation de handicap tiennent en partie au fait qu'ils vivent dans de plus petites structures familiales. Mais à taille de ménage équivalente, les écarts persistent ; parmi les seniors en situation de handicap vivant seuls, la part de ceux percevant un revenu mensuel inférieur à 1 000 euros est toujours plus forte dans la population en situation de handicap qu'en moyenne (tableau 7). C'est particulièrement vrai dans le Nord où la part des seniors seuls en situation de handicap avec un revenu de moins de 1 000 euros par mois est supérieur de 14 points à la moyenne des seniors du département (47 % contre 33 %). Cet écart est bien moindre dans le Pas-de-Calais : 5 points (53 % contre 48 %). Cependant cela ne tient pas à des revenus plus élevés des seniors handicapés mais aux très bas revenus de l'ensemble des seniors.

Tableau 7 : Répartition des seniors vivant seuls selon le revenu mensuel déclaré du ménage  
(En %)

	Nord		Pas-de-Calais		France métropolitaine	
	Seniors en situation de handicap	Ensemble des seniors	Seniors en situation de handicap	Ensemble des seniors	Seniors en situation de handicap	Ensemble des seniors
Moins de 1000 €	47	33	53	48	42	33
de 1000 € à moins de 1500 €	35	37	31	33	35	35
de 1500 € à moins de 2000 €	10	17	10	12	14	16
de 2000 € à plus de 4000 €	8	13	6	7	9	16
Ensemble	100	100	100	100	100	100

Source : Insee, enquête Handicap-Santé volet Ménages 2008

### Un maintien à domicile facilité par des aménagements du logement, des aides techniques ou humaines

Les seniors de la région en situation de handicap vivent majoritairement en maison (81% pour le Nord et 89% pour le Pas-de-Calais). Ils occupent des logements de 4 pièces en moyenne pour une surface d'environ 87m<sup>2</sup> dans le Nord et 90m<sup>2</sup> dans le Pas-de-Calais. Ils sont en majorité propriétaires (57% pour le Nord contre 45 % pour le Pas-de-Calais) et parmi les locataires, un peu plus de 70% le sont en HLM ou équivalent (tableau 8). L'importance dans le Pas-de-Calais de la modalité « autres statuts d'occupation » (14 % contre 7 % en moyenne nationale) n'est pas une spécificité de la population en situation de handicap mais tient à l'importance des personnes logées gratuitement dans le parc minier SOGINORPA.

Tableau 8 : Le statut d'occupation des seniors en situation de handicap

	(En %)		
	Nord	Pas-de-Calais	France métropolitaine
Accédant à la propriété	7	10	4
Propriétaire non accédant	57	45	62
Locataire	28	31	27
<i>dont location auprès d'un organisme HLM ou assimilé</i>	20	22	15
Autre	8	14	7
Ensemble	100	100	100

Source : Insee, enquête Handicap-Santé volet Ménages 2008

Les déplacements à l'intérieur même du logement peuvent être rendus plus difficiles en fonction du handicap de la personne. Une déficience sur 3 est une déficience d'ordre moteur (troubles de l'équilibre, gêne dans les articulations, limitations de la force musculaire). Ainsi, un senior sur 7 en situation de handicap bénéficie d'aménagements du logement, dans le Nord comme dans le Pas-de-Calais. Si une faible part (moins de 3%) de ces seniors a fait effectuer un regroupement de pièces (exemple de la chambre ramenée au rez-de-chaussée par exemple), un élargissement des couloirs du logement ou une modification de la taille des portes, entre 8% et 9% mentionnent des barres d'appui et des mains courantes, et entre 4% et 7 % des adaptations des espaces sanitaires.

Un peu plus de 40% des seniors de la région en situation de handicap utilisent régulièrement une prothèse, un appareillage ou une aide technique. C'est 2 points de plus que pour l'ensemble du territoire. 20 % des seniors en situation de handicap sont équipés de prothèse de la hanche ou du genou : une proportion équivalente à la moyenne nationale. Un senior en handicap sur 6 utilise un déambulateur ou un fauteuil roulant pour les déplacements quotidiens. C'est à peine un senior sur 10 sur l'ensemble de l'hexagone. 7% de la population des 60 ans et plus du Nord dispose d'un lit électrique ou médicalisé. La part est de 6% dans le Pas-de-Calais et 5% sur l'ensemble du territoire métropolitain.

L'utilisation de la téléalarme est un élément clef du maintien des personnes âgées dépendantes à leur domicile. 7% des seniors handicapés vivant à domicile se déclarent équipés de tels appareils dans le Nord, 8% dans le Pas-de-Calais et 9% pour l'ensemble de la France métropolitaine. 5 à 6% des seniors qui n'en sont pas pourvus déclarent en avoir besoin.

En ce qui concerne l'aide professionnelle, le département du Nord rejoint la moyenne nationale avec 32% de seniors en situation de handicap bénéficiaires (Tableau 9), le Pas-de-Calais comptant seulement un quart de bénéficiaires. Les aidants professionnels œuvrent dans des domaines variés, concourant au bien-être social et médical de la personne. On retrouve parmi eux des professionnels de la santé (infirmiers, kinésithérapeutes...), des intervenants sociaux, des aide-ménagères, des auxiliaires de vie, des associations de portage de repas à domicile etc.... La durée d'aide professionnelle déclarée par les seniors de la région en situation de handicap s'établit entre 5 et 6 heures hebdomadaires et est proche de la moyenne nationale. Quand les seniors ne sont pas repérés en situation de handicap, ils sont 16% dans le Nord à recourir à l'aide de ces professionnels et 12% dans le Pas-de-Calais.

Tableau 9 : Part des personnes de 60 ans et plus en situation de handicap bénéficiant d'une aide familiale ou professionnelle (en %) et nombre d'heures d'aide par semaine

	Nord	Pas-de-Calais	France métropolitaine
<b>Au moins un aidant professionnel</b>	<b>32</b>	<b>24</b>	<b>32</b>
<i>dont : 1 aidant professionnel</i>	25	19	23
<i>2 aidants professionnels et plus</i>	7	4	6
<b>Au moins un aidant familial</b>	<b>53</b>	<b>54</b>	<b>44</b>
<i>dont : 1 aidant familial</i>	34	33	29
<i>2 aidants familiaux et plus</i>	18	21	15
<b>Un ou plusieurs aidants professionnels et familiaux</b>	<b>21</b>	<b>18</b>	<b>21</b>
<b>Au moins une aide quelle qu'elle soit</b>	<b>64</b>	<b>59</b>	<b>55</b>
Nombre d'heures d'aide professionnelle par semaine par personne ayant recours à au moins une aide professionnelle	5,9	5,3	5,4
Nombre d'heures d'aide familiale par semaine par personne ayant recours à au moins une aide familiale	13,6	14,3	17,1
<b>Total d'heures d'aide par semaine par personne ayant recours à au moins une aide quelle qu'elle soit</b>	<b>19</b>	<b>17</b>	<b>20</b>

(En %)

Source : Insee, enquête Handicap-Santé volet Ménages 2008

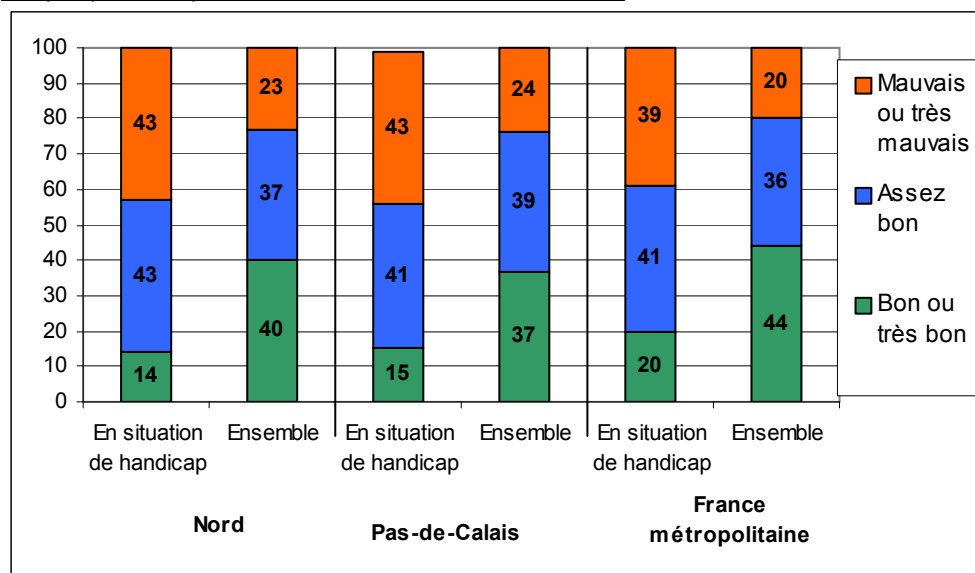
## L'aide familiale est très présente dans la région

Plus de la moitié des seniors en situation de handicap dans les deux départements de la région ont recours à des aidants familiaux, soit 10 points de plus qu'en France métropolitaine. Lorsque l'on observe l'ensemble des seniors de la région, qu'ils soient ou non en situation de handicap, ils sont 30% à recevoir de l'aide au niveau de la famille dans le Nord contre 35% dans le Pas-de-Calais. C'est 8 à 13 points de plus qu'en France métropolitaine. En revanche, la durée déclarée de l'aide familiale reçue est inférieure à la moyenne nationale : 14 heures par semaine dans le Nord et le Pas-de-Calais contre 17 en France métropolitaine.

## L'état de santé perçu est altéré dès qu'il y a situation de handicap.

Les seniors disent bien se porter. Trois quarts d'entre eux déclarent être dans un état de santé qui va de « assez bon » à « très bon » dans les deux départements. A l'inverse, 23% qualifient leur état de santé de mauvais ou très mauvais ; c'est le cas de 43% des seniors en situation de handicap. La région est plus exposée que l'ensemble de la France métropolitaine (graphique 6).

Graphique 6 : Opinion sur l'état de santé des seniors



Source : Insee, enquête Handicap-Santé volet Ménages 2008

Les seniors en situation de handicap se rendent plus souvent chez le médecin que l'ensemble des seniors. Dans le Nord, ils sont environ 16% à s'être rendus chez le généraliste plus d'une fois par mois au cours des douze derniers mois contre 8% pour l'ensemble des seniors. Pour le département du Pas-de-Calais, l'écart est réduit : si 10% d'entre eux consultent leur médecin plus d'une fois par mois, ils sont 7% dans l'ensemble de la population des seniors. Cependant, au cours des douze derniers mois précédant l'enquête, si 10% des seniors ont été dans l'obligation de renoncer à des soins dans le département du Nord, ce fut le cas de 14% des seniors en handicap. Ce renoncement est plus rare dans le Pas-de-Calais où il concerne 7% de la totalité des seniors contre 9% des seniors en handicap. La gratuité des soins pratiquée pour les anciens mineurs de la région et leur famille y contribue peut-être. Dans plus de 40% des cas, la première raison invoquée quant à un renoncement aux soins est financière (soins trop onéreux ou mal remboursés).

## Un quart des seniors en situation de handicap ne sort pas ou peu de son domicile.

Si la moitié des seniors en situation de handicap déclare sortir de leur domicile quotidiennement, un sur dix indique ne jamais en sortir. La situation est quasiment identique dans les deux départements de la région. Les motifs exprimés par ces personnes qui ne sortent jamais de chez elles sont, pour quasiment une sur quatre, le fait de ne pas en avoir envie ; une sur dix indique être angoissée à l'idée de sortir, et une sur dix également ne pas en ressentir le besoin. Le fait qu'une déficience sur 5 chez les seniors en situation de handicap se caractérise par des anxiétés, des troubles de la mémoire et de l'humeur peut avoir un impact sur une fréquence moindre de leurs sorties (tableau 10).

Tableau 10 : Fréquence des déplacements hors de leur domicile des seniors

(En %)

	Seniors en situation de handicap			Ensemble des seniors		
	Nord	Pas-de-Calais	France métropolitaine	Nord	Pas-de-Calais	France métropolitaine
Tous les jours ou presque	50	51	61	73	69	77
Au moins une fois par semaine	27	26	22	17	20	16
Plus rarement	14	13	10	7	7	4
jamais	9	10	7	3	3	3
Ensemble	100	100	100	100	100	100

Source : Insee, enquête Handicap-Santé volet Ménages 2008

Même si, en Nord-Pas-de-Calais, un senior sur deux en situation de handicap ne sort pas de chez lui chaque jour, la majorité ne présente pas des marques d'un fort isolement : 70% d'entre eux voient leur famille une ou plusieurs fois par semaine tant dans le département du Nord que du Pas-de-Calais. A l'opposé, 11% ne les voient jamais ou en moyenne une fois par an.

Les seniors en situation de handicap de la région sont plus régulièrement en contact avec leur famille qu'en moyenne nationale puisque ces proportions sont respectivement de 60% et 16% sur l'ensemble du territoire métropolitain. En ce qui concerne les relations amicales, elles sont plus rares et ce ne sont guère plus de 40% des seniors en situation de handicap du Nord-Pas-de-Calais qui rencontrent leurs amis une ou plusieurs fois par semaine.

## Les loisirs chez les 60 ans et plus : pas de spécificités pour la population en situation de handicap

Que les seniors de la région soient en situation de handicap ou non, leur posture au niveau des activités en société est la même. Quatre seniors sur cinq n'en pratique jamais ou rarement (tableau 11). Si environ 10% d'entre eux fréquentent un club du troisième âge, l'activité dominante est une activité qui ne nécessite pas de déplacements. Ainsi, plus de 90% des seniors en Nord-Pas-de-Calais comme en moyenne nationale, qu'ils soient ou pas en situation de handicap regardent la télévision tous les jours ou presque.

Tableau 11 :Loisirs et activités chez les seniors

(En %)

		Seniors en situation de handicap			Ensemble des seniors		
		Nord	Pas-de-Calais	France métropolitaine	Nord	Pas-de-Calais	France métropolitaine
Pratiques d'activités en société	<i>Rarement ou jamais</i>	80	78	82	80	78	80
	<i>Oui : 1 à plusieurs fois par semaine</i>	14	17	13	15	17	13
	<i>Oui au moins une fois par mois</i>	6	5	5	6	5	7
Regarder la télé	<i>Tous les jours ou presque</i>	91	93	90	93	94	91
Partir en vacances	<i>Plusieurs fois par an</i>	12	12	17	27	17	27
	<i>Chaque année ou presque</i>	14	14	19	21	23	25
Aimerait avoir plus d'activités		19	15	23	16	14	20

Source : Insee, enquête Handicap-Santé volet Ménages 2008

La seule activité qui accuse un véritable écart entre population en situation de handicap et ensemble de la population est le fait de partir en vacances. Si 27% des seniors du département du Nord partent en vacances plusieurs fois par an, ils ne sont plus que 12% lorsqu'il y a situation de handicap. Ces parts sont plus proches dans le Pas-de-Calais : 17% des seniors partent en vacances plusieurs fois par an contre 12% pour les seniors en handicap. L'avancée en âge et les possibles pertes d'autonomie influent vraisemblablement sur les différences de comportement entre les deux populations. Ainsi, parmi les seniors en situation de handicap de la région qui partent en vacances chaque année ou presque, un peu plus de 40% ont moins de 70 ans et 20% environ ont 80 ans ou plus.

Parmi les seniors en situation de handicap qui aimeraient avoir plus d'activités, les premiers motifs d'empêchements évoqués sont ceux qui tournent autour de la santé et du handicap. Viennent ensuite l'insuffisance des revenus à y consacrer puis les discriminations. Ainsi, 15% des 60 ans et plus en situation de handicap du Nord déclarent avoir déjà subi des discriminations (10% pour le Pas-de-Calais). Qu'il s'agisse de moqueries, de mises à l'écart, d'injustices ou de refus de droit, 25% des seniors en handicap du Nord ayant déjà subi ces discriminations déclarent qu'elles sont dues à leur état de santé ou à leur handicap (36% pour le Pas-de-Calais). Même si au cours des quatre dernières semaines précédant l'enquête, plus d'un senior en situation de handicap sur trois déclare s'être senti heureux souvent ou en permanence dans l'un et l'autre des départements de la région, environ un sur quatre avoue s'être senti triste et abattu selon la même fréquence et un sur quatre également s'être senti découragé au point que rien ne pouvait lui remonter le moral.

## Pour en savoir plus

« Le handicap à travers ses multiples approches », Nathalie Betremieux, Jérôme Fabre, Thomas Vacher, Pages de Profils de l'Insee Nord-Pas-de-Calais, n° 73, juin 2010

« Les situations de handicap, une question d'âge », Axel Gilbert, Insee, La Lettre Analyses et Résultats de l'Insee Rhône-Alpes n°126, avril 2010

« Handicap, incapacité et dépendance dans les Hauts-de-Seine : une mosaïque de situations », Rémi Charrier, Insee, Claire Saladino, Conseil général des Hauts-de-Seine, Collection Insee Île-de-France à la page n°328, février 2010

« Le handicap se conjugue au pluriel », Pierre Mormiche, Insee, Insee Première n°742, octobre 2000

« L'approche du handicap par les limitations fonctionnelles et la restriction globale d'activité chez les adultes de 20 à 59 ans », Gérard Bouvier, Insee, France, Portrait social - Édition 2009

« Les tableaux de l'économie française 2011 », Insee, 2011